

## Troisième séance, jeudi 13 décembre 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Projet de loi 2018-DSAS-78: modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de loi 2017-DFIN-79: mise en œuvre de la réforme fiscale; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Projet de décret 2018-DFIN-67: contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses; entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final.**

La séance est ouverte à 14h.

Présence de 95 députés; absents: 15.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Mirjam Ballmer, Jean Bertschi, Philippe Demierre, Laurent Dietrich, Olivier Flechtner, Marc-Antoine Gamba, Xavier Ganioz, Giovanna Garghentini Python, Pierre-andré Grandgirard, Bertrand Morel, Thomas Rauber, Benoît Rey, Ralph Alexander Schmid et Markus Zosso.

Est absent sans justification: M. André Schneuwly.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.**

J'ai le plaisir de souhaiter un très bon anniversaire à notre collègue député Philippe Savoy. (*Applaudissements*).

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Assermentation

**Assermentation de** M<sup>mes</sup> et MM. Markus Ducret, Annick Achtari, Sonia Bulliard Grosset, Cécile Thiémard, Eveline Jungo, Matthieu Loup, Baptiste Morand, Jean-Luc Bourqui, Marcel Bulliard et Maryse Pradervand-Kernen.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Sehr geehrte Damen, sehr geehrte Herren, Sie sind soeben für Ihr neues Amt vereidigt worden. Im Namen des Grossen Rates des Kantons Freiburg beglückwünsche ich Sie zu Ihrer Wahl und wünsche Ihnen viel Befriedigung in der Ausübung Ihres neuen Amtes.

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

### Projet de loi 2018-DSAS-78 Modification de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité<sup>1</sup>

Rapporteure: Nadia Savary-Moser (PLR/FDP, BR).

Commissaire: Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.

Entrée en matière

**La Rapporteure.** La commission parlementaire chargée de se pencher sur le projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité s'est réunie le 7 novembre pour étudier la demande d'une quatrième prolongation de la situation initiale. Je remercie Madame la Commissaire et Monsieur Antoine Geinoz, secrétaire général, pour leurs réponses précises et leurs compléments d'informations. Le Conseil d'Etat nous soumet donc ici une quatrième modification de cette loi, à savoir la prise en charge de la totalité du financement des PC AVS/AI par l'Etat. La première, faisant suite à la mise en œuvre cantonale de la RPT, est acceptée par le Grand Conseil en 2007 avec une entrée en vigueur en 2008. Puis ont suivi en 2010, 2015 et aujourd'hui de nouvelles demandes de prorogation de cette situation. Ces circonstances sont dues dans un premier temps aux incertitudes de la nouvelle législation Senior+, puis à l'allongement du dossier complexe du DETTEC, qui, nous pouvons le remarquer, perdure, ce que nous ne pouvons que regretter. La proposition du Conseil d'Etat est pertinente,

<sup>1</sup> Message et annex pp. 4004ss.

car le montant de ce financement des PC AVS/AI doit être absolument considéré dans le paquet du désenchevêtrement des tâches entre Etat et communes. En attendre les résultats est plus que cohérent. D'autre part, si ce projet de modification de loi ne devait pas être accepté aujourd'hui par le Grand Conseil, les communes devraient reprendre à leur charge les 25% des coûts, donc une charge d'environ 26 millions de francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Gros montant, alors même que les budgets communaux sont pour la plupart bouclés et même enterrinés. Un timing pas forcément très heureux, mais visiblement sans une grande prise de risque au vu de la situation actuelle et de l'argumentation du Conseil d'Etat en faveur de cette quatrième prorogation. Je m'arrête là, ne voulant pas être plus longue que notre séance de commission éclair de 17 minutes, commission qui vous recommande à l'unanimité d'entrer en matière et, toujours à l'unanimité, de soutenir le projet du Conseil d'Etat.

**La Commissaire.** En effet pour la quatrième fois, le Conseil d'Etat vous conseille de proroger de trois ans la disposition transitoire que vous avez adoptée en 2007, avec une entrée en vigueur en 2008. La complexité du DETTEC a causé un certain allongement des travaux, si bien que le premier paquet de mesures ne pourra pas être adopté d'ici la fin 2018. Je vais peut-être vous donner quelques informations sur le calendrier fixé maintenant pour ce DETTEC. Nous venons d'avoir un COPIL la semaine dernière pour examiner les variantes dans le domaine des personnes âgées et nous avons pris une décision de principe sur, notamment, le volet d'aide et soins à domicile. Le groupe de travail va maintenant se pencher sur les adaptations formelles pour ce domaine-là et faire encore des propositions sur le désenchevêtrement financier du domaine des EMS. Donc, d'ici le printemps 2019, il devrait consolider le premier paquet. Je rappelle que dans le premier paquet du DETTEC, il y a la loi sur les chiens, la loi sur l'accueil extrafamilial, tout le domaine de la personne en situation de handicap ainsi que le domaine de la personne âgée. A l'été 2019, il y aura une décision du COPIL sur ce premier paquet du DETTEC pour une décision du Conseil d'Etat à l'automne 2019. Nous avons prévu que dans le courant 2020, le Grand Conseil pourra se prononcer dans ce domaine. Le Conseil d'Etat regrette ce cumul de circonstances qui a conduit finalement à des prorogations à répétitions, mais il estime que c'est l'option qui causera le moins de perturbations. Peut-être à relever aussi que nous avons consulté l'Association des communes fribourgeoises qui s'est déclarée favorable à cette prolongation du régime transitoire; pour elle, la cohérence des importants travaux en cours du DETTEC postule le maintien de la situation actuelle jusqu'au premier résultat de la répartition des tâches; par contre, elle souhaite que le premier paquet de mesures DETTEC soit scellé avant la fin de la présente législature. Donc, au vu du calendrier que je vous ai donné, nous arriverons à respecter cette demande. Dans la mesure où le projet préconise de maintenir la solution du financement actuel, ce projet n'en-

gendre pas de nouvelles conséquences financières. C'est avec ces remarques que je vous invite, Mesdames et Messieurs, à entrer en matière sur ce projet de loi.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Le groupe PDC soutient la nouvelle prolongation des mesures compensatoires. Nous regrettons néanmoins le manque d'anticipation pour nous présenter ce décret. En effet, dans l'hypothèse où nous refuserions cette prolongation, les communes ne seraient pas armées pour financer ces 26 millions en 2019. Avec ces remarques, le PDC va entrer en matière et accepter le projet de loi tel que présenté.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Je ne vais pas prolonger inutilement, vu que tout le monde s'impatiente à s'escarmoucher autour du PF17; du coup, je vous informe simplement que le groupe PS va bien sûr soutenir cette modification de loi pour tous les motifs qui ont été évoqués, notamment par la rapporteure de la commission.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (VCG/MLG, SE). Die Fraktion Mitte Links Grün hat die Botschaft zum vorliegenden Gesetzesentwurf zur Kenntnis genommen und festgestellt, dass es sich dabei um ein äusserst einvernehmliches Projekt handelt. Eine Verlängerung dieser Übergangsregelung bis Ende 2021 ist sinnvoll und entlastet die Gemeinden mit rund 26 Millionen Franken, wie wir bereits gehört haben und da hat ja wahrscheinlich niemand etwas dagegen.

Aus diesen Gründen werden wir der Gesetzesänderung einstimmig zustimmen und erwarten analog des Gemeindeverbands, dass das erste DETTEC-Massnahmenpaket aller spätestens vor Ende der aktuellen Legislaturperiode der Gemeinden zum Abschluss gebracht wird.

Die Fraktion Mitte Links Grün ist somit für Eintreten auf diesen Gesetzesentwurf.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a naturellement étudié en profondeur et plus que 17 minutes et 30 secondes – ce décret et nous acceptons l'entrée en matière tout en regrettant naturellement, comme les communes d'ailleurs, le retard des travaux du COPIL et nous espérons, comme indiqué dans le message, avoir en 2019 de plus amples informations à ce sujet.

**La Rapporteure.** Je remercie tous les intervenantes et intervenants pour leurs propos et constate que l'entrée en matière n'est pas combattue et qu'il n'y a pas forcément de questions précises sur ce projet.

**La Commissaire.** A mon tour de remercier tous les porte-parole qui sont entrés en matière sur ce projet de loi.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES À L'ASSURANCE-VIEILLESSE, SURVIVANTS ET INVALIDITÉ

ART. 22 AL. 1

**La Rapporteuse.** Cet article entérine cette quatrième prorogation, soit la prise en charge à 100% des prestations complémentaires AVS/AI par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2021.

**La Commissaire.** Si le projet de DETTEC devait entrer en vigueur plus rapidement, on annulerait évidemment ce projet de modification dans le cadre du nouveau projet de DETTEC; et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le paquet de DETTEC vous sera présenté dans le courant 2020.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**La Rapporteuse.** Je précise le fait que cette loi est soumise au délai référendaire législatif, mais pas financier. L'entrée en vigueur de la loi étant fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi aura un effet rétroactif.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 85 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

### Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gal-

ley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). Total: 85.

## Projet de loi 2017-DFIN-79<sup>1</sup>

### Mise en œuvre de la réforme fiscale et

### Projet de décret 2018-DFIN-67

### Contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses<sup>2</sup>

Rapporteur de la CFG: **Claude Brodard** (PLR/FDP, SC).  
Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

## Entrée en matière générale

**Le Rapporteur.** Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur et actionnaire majoritaire d'une fiduciaire qui est mandataire de sociétés ordinaires, mais également de sociétés au bénéfice d'un statut fiscal spécial. Je suis aussi bénéficiaire d'allocations familiales pour mes deux filles mineures.

Le projet de loi qui nous occupe ce matin est très important pour notre canton. Nous devons en effet réformer notre fiscalité des entreprises tout en restant un canton attractif pour les acteurs économiques et des pourvoyeurs d'emplois. Comme vous le savez certainement, les statuts fiscaux spéciaux sont appelés à disparaître en 2020 au plus tard, au vu des pressions exercées sur la Suisse par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Union européenne. Sans leur suppression, la Suisse sera placée sur des

<sup>1</sup> Message et annexes pp. 4106ss.

<sup>2</sup> Message et annexes pp. 4277ss.

listes noires et subira des rétorsions économiques. Le *statu quo* n'est donc envisageable ni à Fribourg ni dans les autres cantons suisses. Le canton de Fribourg doit dès lors décider sa stratégie en matière d'imposition des entreprises compte tenu des spécificités de notre tissu d'entreprises, compte tenu de la stratégie adoptée par les cantons qui nous entourent et enfin en tenant compte de la nécessité de pouvoir continuer de disposer de ressources financières suffisantes. Qu'on le veuille ou non, la fiscalité est un critère très important pour l'implantation de nouvelles entreprises et le développement de celles existantes; et la concurrence en la matière est vive entre les cantons.

Les sociétés au bénéfice d'un statut fiscal spécial représentent aujourd'hui 20% de l'impôt sur le bénéfice et le capital du canton. Cela peut paraître peu pour introduire une réforme fiscale si importante. Toutefois, ce chiffre méconnaît l'importance réelle de ces sociétés dont plusieurs profitent encore d'un allègement fiscal de la politique régionale. En réalité, ces sociétés réalisent plus de 65% des bénéfices provenant des entreprises dans notre canton. Ces sociétés génèrent plus de trois mille emplois directs, très souvent des emplois à haute valeur ajoutée. Elles consomment aussi de nombreuses prestations de services qui bénéficient à notre économie. De plus, et ne le perdons pas de vue, les sociétés au bénéfice d'un statut fiscal spécial sont extrêmement mobiles.

Compte tenu de cette situation, le canton ne peut pas absorber la suppression des statuts sans réagir. Sans adaptation, ces sociétés devraient en effet supporter un impôt sur le bénéfice quatre fois plus élevé qu'aujourd'hui. Pour l'impôt sur le capital, l'imposition serait dix fois plus élevée qu'aujourd'hui. Il en va sans dire que ces sociétés quitteraient Fribourg, ce qui serait fortement dommageable pour nos finances publiques. Cette réforme ne s'impose pas seulement pour les sociétés à statuts, mais aussi en faveur de toutes les autres personnes morales. Si le taux d'imposition n'est pas le seul facteur pris en compte, il n'en est pas moins important. Le canton se doit dès lors de se doter d'un taux d'imposition concurrentiel, ou tout du moins dans l'ordre de grandeur de ses voisins.

Le projet sur lequel le Grand Conseil doit se pencher aujourd'hui est la réponse proposée par notre conseiller d'Etat. Les modifications fiscales proposées sont multiples. Il y a naturellement la suppression des statuts spéciaux, une baisse des taux d'impôts sur le bénéfice et les fonds propres, l'imputation de l'impôt sur bénéfice à l'impôt sur le capital, l'introduction d'une déduction supplémentaire pour les frais de recherche et développement, l'introduction du dégrèvement pour la *patent box* et l'augmentation de l'imposition des dividendes pour les participations qualifiées. Le canton n'a par contre pas repris la déduction notionnelle d'intérêts. On se rappelle que cette déduction était très controversée.

Cette réforme fiscale a un coût: 49,8 millions de francs pour l'Etat, 37,4 millions pour les communes et 5 millions pour les

paroisses. De l'avis de notre commission, ces incidences ont été calculées de façon très prudente, en incluant par exemple des montants supplémentaires aux risques. A relever que la perte fiscale cantonale sera compensée à hauteur de 27 millions environ par une augmentation de la part cantonale à l'impôt fédéral direct qui passera de 17% à 21,2%.

Pour aider les communes et les paroisses à passer le cap difficile dans les années suivant la réforme, le projet prévoit l'attribution de contributions ponctuelles sur lesquelles nous reviendrons plus tard dans le cadre de l'examen du décret. Les montants prévus sont toutefois de l'ordre de 67,2 millions pour la contribution de base et un montant supplémentaire de 15 millions pour les cas de rigueur vous sera proposé par la Commission des finances et de gestion.

La réforme fiscale proposée par le Conseil d'Etat est accompagnée de plusieurs mesures d'accompagnement dont certaines seront financées par une nouvelle taxe sociale et d'autres par une ponction supplémentaire sur la masse salariale. Ces mesures sociales et d'accompagnement seront donc financées par les employeurs et le patronat. Ce consensus est à saluer. Ces mesures bénéficieront à la formation professionnelle, à l'accueil extrafamilial, aux personnes en situation de handicap et aux familles avec enfants à charge par une augmentation des allocations familiales. A cela s'ajoutera aussi une augmentation des subventions LAMal à hauteur de 5 millions à charge des budgets futurs de l'Etat.

La Commission des finances et de gestion – nommée commission ordinaire pour cet objet – s'est réunie à trois reprises pour l'examen de ce projet. En effet, le projet dans son ensemble est très complexe sous l'angle technique et très émotionnel sous l'angle politique. Il est toutefois globalement équilibré de sorte que peu d'amendements ont trouvé une majorité. Les débats ont été certes très nourris avec une opposition gauche-droite assez marquée, mais toujours empreints de courtoisie, de fair-play et de politesse. En ce sens, je tiens à remercier les membres de la Commission des finances et de gestion pour la qualité des débats, mais aussi pour leur disponibilité et l'examen attentif du projet.

Mes remerciements vont aussi à M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, à M. Alain Mauron, administrateur du Service cantonal des contributions, et à son adjointe, M<sup>me</sup> Claudia Blanc Vanek, qui nous ont donné toutes les explications et informations utiles lors des séances ou dans des délais très courts.

Je remercie aussi M. Jodry pour l'excellente rédaction des procès-verbaux.

De l'avis de l'ensemble de la commission, nous n'avons pas le choix et nous devons légiférer. Il en va de l'intérêt de notre canton, de ses finances publiques, de ses emplois, de son attractivité économique et bien entendu du maintien de ses prestations en faveur des Fribourgeoises et Fribourgeois.

Au nom de la commission, je vous invite donc à entrer en matière.

**Le Commissaire.** Je remercie le président de la Commission des finances et de gestion pour son rapport très complet. Le rapporteur a très bien résumé la situation et les défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

S'agissant de la stratégie retenue par le Conseil d'Etat, il me paraît impératif de souligner que nous avons toujours travaillé dans l'idée de développer un système fiscal équitable respectant l'égalité de traitement entre toutes les entreprises du canton. Le Conseil d'Etat a choisi dès le début de miser avant tout sur la baisse du taux d'imposition sur le bénéfice, une mesure équitable pour l'ensemble du tissu économique et qui nous permet de rester concurrentiel par rapport aux autres cantons.

Comme vous l'a expliqué M. le Rapporteur, les entreprises actuellement au bénéfice d'un statut sont très importantes pour assurer la bonne santé économique de notre canton. Nous nous devons donc de trouver le bon compromis pour que ces entreprises restent chez nous en acceptant de payer davantage d'impôts que jusqu'alors.

En ce qui concerne les autres entreprises de notre canton, celles qui ne bénéficient pas d'un statut, elles seront gagnantes avec la réforme fiscale, puisqu'elles ne seront plus imposées à 19,86%, mais seulement à 13,72%.

Dans le débat d'aujourd'hui, l'imposition des dividendes pourrait représenter une pierre d'achoppement. Chiffres à l'appui, je tiens à vous assurer que le taux de 70% permet à chaque entreprise d'être globalement gagnante. Rares sont celles en effet qui se verraient imposées davantage en raison d'un versement de 100% des dividendes, puisqu'une partie de ceux-ci est en général réinvestie dans l'entreprise. Bien évidemment, nous avons de la chance d'avoir nos entreprises et nous nous devons de tout mettre en œuvre pour leur offrir des conditions-cadres attrayantes. Avec la baisse du taux à 13,72% et l'imposition des dividendes à 70%, on atteint un équilibre qui nous permet d'être compétitifs. Vouloir aller trop loin en ne faisant aucune concession risque bien d'être le pas de trop qui mettrait en péril la réforme.

Concernant les pertes que devront supporter les communes et les paroisses, le Conseil d'Etat a prévu dès le départ de compenser partiellement ces montants, et ceci durant une période de sept ans. Suite aux discussions avec la commission parlementaire, le Conseil d'Etat a jugé nécessaire de faire encore un effort pour les cas de rigueur afin de réussir ce projet essentiel pour l'avenir de notre canton. Je remercie au passage le comité de l'Association des communes fribourgeoises pour les discussions constructives. Comme vous pouvez le constater, tous les éléments sont pris en compte dans ce projet et personne n'est laissé pour compte.

J'aimerais encore relever le fait que cette réforme n'est pas uniquement une réforme fiscale, mais bel et bien également une réforme sociale. En effet, le Conseil d'Etat, dans son projet, prévoit de consacrer un montant de 30,8 millions de francs par an pour des mesures sociales en faveur de la population fribourgeoise. Ce montant sera financé à hauteur de 22 millions de francs par les entreprises. Comme l'a déjà mentionné M. le Rapporteur et comme vous avez pu le lire dans le message, ces mesures concernent l'accueil extrafamilial, l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail, la formation professionnelle ainsi que l'intégration des jeunes et des demandeurs et demanduses d'emploi de plus de 50 ans dans le monde du travail. Pour terminer, le Conseil d'Etat attribuera un montant de l'ordre de 5 millions de francs par an pour augmenter les subventions LAMal.

Si l'on calcule le coût de la réforme en prenant en compte les compensations en provenance de la Confédération et indépendamment de l'aide versée aux communes et aux paroisses, les mesures sociales coûteront davantage que les incidences fiscales en tant que telles. Si l'on prend en compte tous ces paramètres, la réforme devrait coûter au final 22,8 millions de francs. A terme, ce montant sera compensé par les effets positifs de la dynamique induite par la réforme sur l'économie fribourgeoise.

En restant compétitive grâce à un taux d'imposition concurrentiel et à une politique fiscale équitable, notre économie ne pourra que se renforcer et ainsi contribuer encore davantage à financer les prestations de l'Etat. Les mesures concrètes et directes en faveur de la population fribourgeoise sont autant d'éléments qui doivent faire pencher la balance en faveur de ce projet mesuré en tous points.

Au vu de ces éléments, je ne peux que le marteler avec conviction: cette réforme est un projet indispensable tourné vers l'avenir, mûrement réfléchi et qui vise l'équilibre entre les intérêts des entreprises et celui de la société fribourgeoise dans son ensemble.

Avec ces considérations, je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à entrer en matière sur ce projet et je souhaite bien sûr qu'il soit adopté tel quel.

**Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC).** Je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien pour l'entrée en matière.

C'est probablement – et j'en suis même convaincu – le dossier le plus complexe et le plus délicat de toute la législature. C'est un dossier où on ne doit pas se loupier. Mercredi dernier, je prépare ce dossier, j'ai la télévision allumée, d'une oreille j'écoute les élections fédérales, de l'autre, mes yeux se portent sur les gilets jaunes en France. A ce moment-là, je me dis qu'on a bien de la chance de vivre dans ce pays où une élection fédérale se passe si bien. En écoutant les gilets jaunes, je

me dis qu'il ne faut parfois pas grand-chose pour basculer dans l'autre opposé.

Ce dossier est complexe et difficile. Je me demande bien qui, parmi vous, peut dire qu'il a tout compris dans les 200 pages du document. Il faudrait être économiste, juriste, fiscaliste et un politicien bien avéré pour tout comprendre dans ce dossier. A quelque part, ça veut aussi dire que les documents fournis étaient complets et bien rédigés; il y avait beaucoup de cas de figures. Je remercie le commissaire et son administration pour nous avoir présenté tous les états de fait par rapport à ça. C'est à nous maintenant de mettre le curseur au bon endroit et c'est un dossier très important. On peut aller contre le mur à la fin de cette session, si on ne trouve pas une solution praticable. Notre but commun est unique, soit celui d'éviter le référendum, ce qui vient de se passer à Berne. C'est un état de fait difficile pour le canton de Berne. Bruxelles a décidé de ne plus accepter les statuts fiscaux spéciaux. Je la comprends. Comment est-ce possible qu'on favorise pareillement les entreprises étrangères sises dans notre pays, qui pratiquent essentiellement à l'étranger? Ce n'est pas correct aussi vis-à-vis des nôtres. La Confédération a pris le taureau par les cornes. Elle a déjà fait un excellent travail et dit aux cantons que c'est le moment qu'ils abolissent, à la fin 2019, les statuts fiscaux spéciaux. C'est ce qu'on est en train de faire. Il faut être compétitif. Notre pays et notre canton sont innovants et il faut continuer de l'être et le rester à tout prix. Il faudra limiter les réductions fiscales. On a appris de la RIE III et il faut faire attention de ne pas aller trop loin non plus. Il y avait des notions qui étaient inacceptables dans la RIE III, bien que je les aie partagées à ce moment-là. Il faut aussi que la Confédération nous donne une fourchette. Il faudra augmenter l'imposition des dividendes. Et finalement, quant aux allocations familiales – je repense aux gilets jaunes –, il faut qu'il y ait du soleil pour tout le monde et c'est bien là qu'on est.

Mon avis personnel est aussi celui de la majorité du PDC. Il y a toujours une solution maximale dans la vie. La mienne serait d'être très libéral, je dois vous l'avouer. Mais il y a aussi une solution optimale qui est de dire: «Faisons en sorte que continuer d'avancer comme ça, pour le bien de notre pays et de notre canton.» Je pense que le Conseil d'Etat nous présente quelque chose de l'ordre de la haute mécanique horlogère, où tout a été réglé au plus juste. On peut toucher à gauche et à droite, mais ça ne va jamais fonctionner. Concernant tous les amendements que j'ai maintenant sur la table, je vous le dis franchement, on essaiera de toucher d'un côté ou de l'autre, cela ne va mener à rien, mais va déséquilibrer le tout. Finalement, ça va finir par un référendum. Ce n'est pas la solution. Nous devons aujourd'hui assumer des responsabilités. On doit éviter tout dogmatisme par rapport à tout parti et j'en appelle aux cinq groupes politiques: nous avons une responsabilité qui est de devoir éviter ce référendum qui ira, à mon avis, vers une insécurité totale pour nos entreprises et notre Gouvernement. On sait trop ce qui va se passer. On se trouve entre Vaud, qui a déjà trouvé une très

bonne solution et, de l'autre côté, ce sont les Bernois qui n'en ont pas. Je vous garantis que s'il n'y a pas de solution, s'il n'y a plus de statuts fiscaux spéciaux et qu'on reste à l'ancien taux, ce ne sont pas seulement les entreprises étrangères qui vont nous quitter, mais plusieurs entreprises fribourgeoises seront hautement tentées de faire le pas vers un autre canton, à mon avis. Soyons donc responsables quant à cela.

Concernant le taux qui est pratiqué par le Conseil d'Etat, bien sûr qu'il y a une réduction, mais je pense qu'il est correct. Aujourd'hui, on a un gap entre 12% à Lucerne et 24% à Genève. Donc, si on se situe plus ou moins à 14%, pour une moyenne cantonale, on est certainement dans du juste. Imposer les dividendes à 70%, comme vous l'avez dit Monsieur le Commissaire du Gouvernement, je pense que c'est aussi acceptable. Les patrons d'entreprises peuvent déduire leurs frais et ne prennent pas tout en dividendes. D'autre part, avec le moins à payer au niveau de l'impôt sur le bénéfice de l'entreprise, ils seront certainement tous d'accord de payer ce surplus de dividendes. Et pour les entreprises étrangères, ces chefs d'entreprises sont de toute façon à l'étranger et ne seront donc pas imposés chez nous. Socialement parlant, je vous félicite. On a prévu d'augmenter la part des allocations familiales – c'est une bonne chose –, les primes aux caisses maladie – c'est une autre bonne chose à mon avis. Je félicite aussi le patronat qui a décidé, par 22 millions, d'améliorer la prise en charge des crèches et de la formation professionnelle. A mon avis, c'est une excellente chose.

Je dois vous dire que la majorité du groupe PDC est passée d'un état de solution que je... (*Temps de parole écoulé*).

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Le 12 février 2017, le peuple fribourgeois rejetait par 63% la RIE III fédérale, qui donnait aux cantons de larges palettes d'outils pour offrir aux entreprises des baisses d'impôts. La RIE III fédérale est morte, mais elle revient aujourd'hui en PF17 cantonale sous la forme d'un projet malheureusement trop inspiré de cette défunte RIE III.

Il est important que les statuts fiscaux spéciaux disparaissent; ceci, je pense que personne ne le conteste. Or, profitant de cette abolition à venir, les cantons se sont lancés dans une course effrénée au dumping fiscal, afin d'attirer sur leur territoire ces sociétés spéciales qui, pour beaucoup, ne pratiquent que de l'optimisation fiscale sans vraie valeur ajoutée.

Pourtant, Fribourg a plus à offrir qu'un taux d'imposition bas. Je pense au bilinguisme, à la main d'œuvre qualifiée sortant de nos hautes écoles et de notre Université, aux moyens de communications et à sa position centrale sur l'axe Genève-Zurich.

Ce projet de réforme tel que proposé va engendrer une baisse massive des rentrées fiscales payées par les personnes morales. M. le Conseiller d'Etat y voit un projet équilibré; je n'ai pas très bien compris où se trouve cet équilibre. Ces baisses vont fortement déséquilibrer le budget du canton, qui

est aujourd'hui équilibré, mais vont aussi entraîner dans leur spirale les communes et les paroisses.

Certes, il y a des compensations promises, mais elles sont limitées dans leur ampleur et dans le temps. On n'a aujourd'hui aucune garantie que les communes n'auront pas besoin de revoir leurs coefficients d'impôt. Notre crainte est donc de voir cette réforme engendrer des baisses de prestations pour la population. Nous constatons aussi que cette réforme va encore renforcer l'inégalité de traitement entre les indépendants et les propriétaires de sociétés anonymes qui pourront toujours bénéficier d'une déduction avant imposition sur les dividendes de leurs actions.

Il y a aussi dans ce projet fiscal des compensations sociales promises pour atténuer la facture, car nous savons tous qu'à la fin, ce sera la population fribourgeoise, dans son ensemble, qui paiera celle-ci, alors même que la plupart des PME de ce canton ne revendiquent pas une baisse fiscale aussi importante.

Pour notre groupe, il devrait y avoir impérativement un équilibre entre les nouvelles recettes des sociétés à statuts fiscaux et les abaissements donnés à toutes les entreprises, faute de quoi le Gouvernement plongera le canton dans les chiffres rouges pour des dizaines d'années.

Le groupe socialiste, désireux de supprimer les statuts spéciaux, entrera en matière, mais proposera des amendements ayant d'une part pour but de rééquilibrer le projet et d'autre part de donner à la population des compensations dignes de ce nom.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, FV). En préambule, je vous donne mon lien d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration d'un groupe fiduciaire, avec, comme clientes, des sociétés au bénéfice du statut fiscal spécial.

Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre qui a pris connaissance avec intérêt du projet de loi sur la réforme fiscale.

Le projet du Conseil d'Etat mérite d'être amélioré, au regard de la compétition fiscale avec nos voisins, aux premiers rangs desquels Vaud et Genève, nos «partenaires» – entre guillemets – au sein du GGBA.

Amélioré, il l'a été très timidement par la Commission des finances et de gestion sur un seul point: le taux d'imposition des dividendes. Dans un souci de consensus et parce que cette réforme est nécessaire et importante pour l'avenir économique de notre canton, le groupe UDC soutiendra le projet bis, pour autant que ce projet bis trouve une majorité au sein de notre Grand Conseil. Dans le cas contraire, le groupe UDC déposera son propre amendement pour rendre notre canton plus compétitif.

Nous sommes en effet d'avis que le Conseil d'Etat n'a pas pris conscience du recul compétitif qu'il impose au canton de Fribourg avec son projet initial.

Pour vous présenter les choses de manière simplifiée, disons que le canton de Genève, avec sa propre réforme, verra son taux d'imposition des entreprises passer de 24% à 14%, soit -10 points; le canton de Vaud, de 22% à 14%, soit -8 points; Fribourg, de 20% à 14%, soit -6 points seulement. A cela s'ajoute l'extrême limitation des déductions fiscales à 20%, alors que la loi fédérale autorise les cantons à fixer un plafond des déductions maximales à 70%. A ce sujet, permettez-moi de penser que cette limitation à 20% est en porte-à-faux avec la stratégie de développement économique de notre canton, laquelle est basée essentiellement sur l'innovation.

Ceci étant, le Conseil d'Etat dit qu'il a tablé sa stratégie sur le taux d'impôt au lieu des niches fiscales. Ce qui peut se comprendre et que je pourrais personnellement soutenir, compte tenu du tissu économique cantonal, essentiellement composé de PME familiales. Mais là aussi, avec un taux de 13,72% – en réalité 13,97% en tenant compte de la taxe sociale –, notre canton se retrouve au même niveau de ce qui va se pratiquer sur Vaud et Genève par exemple.

La compétitivité fiscale de notre canton est nécessaire si nous voulons garder les entreprises internationales sises sur notre territoire et, mieux encore, en attirer de nouvelles. Genève joue très bien sa carte «Geneva, place financière internationale»; Vaud joue à fond la carte de l'arc lémanique avec la réputation mondiale de l'EPFL; derrière cela, Fribourg se profile de plus en plus comme un no man's land économique. Un canton où il fait bon vivre certes, mais un canton où on ne travaille pas, où on ne développe pas d'activités économiques. Est-ce cette perspective que nous voulons offrir à tous ces jeunes qui sortent de nos écoles? Voulons-nous encore accentuer le rôle de canton de pendulaires ou de canton dortoir? Je suis convaincu que ce n'est le souhait de personne dans cette salle.

Par conséquent, il est nécessaire de rendre ce projet plus compétitif. La Commission des finances et de gestion a opté pour la voie du taux d'imposition des dividendes à 60% au lieu des 70% dans la version initiale. La solution se défend, compte tenu que nos voisins seraient à 70% et que cela concerne au premier chef les entreprises qui font du bénéfice.

De plus, avec un saut de 50 à 70%, il est permis de penser que le Conseil d'Etat ne retrouvera par les recettes supplémentaires qu'il escompte à 5,9 millions de francs. En effet, un tel saut va provoquer deux choses:

- > la distribution de dividendes de substance en 2018 et 2019 pour éviter l'imposition à 70% dès 2020. Je peux déjà vous dire que ceci a déjà commencé en 2018 dans certaines entreprises et peut se poursuivre en 2019;

- > puis, dès 2020, des bénéfices distribués sous forme de bonus ou salaires complémentaires, au lieu de dividendes, ce qui aura pour conséquence de réduire le bénéfice et les recettes fiscales.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à entrer en matière sur ce projet de loi et à accepter la version bis de la Commission des finances et de gestion.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie** (VCG/MLG, BR). La notion essentielle dans ce débat, c'est l'équilibre. Le groupe Vert Centre Gauche a bien compris que l'équilibre était le mot-clé de nos débats. Un mot-clé pour garantir un système durable et fiable. Un équilibre à trouver entre des taux attractifs – afin que les entreprises restent chez nous – et la garantie que les institutions publiques puissent assurer leur mission en faveur de la population. C'est aussi parce que nos écoles, nos voies de communication, notre vie culturelle et associative et nos infrastructures sont dynamiques et solides que les entreprises restent chez nous et pas uniquement en raison de conditions fiscales compétitives. Or, le bien-vivre ensemble peut être mis en danger aujourd'hui par les propositions les plus extrêmes de ce projet.

Parce que nous voulons cet équilibre, mais un vrai équilibre, un équilibre dans les chiffres, pas un coloriage de façade, nous entrerons en matière sur ce projet, mais nous soutiendrons, dans notre grande majorité, les propositions d'amendements et mesures qui permettront une réforme véritablement au service de notre canton dans son ensemble. On dit que la politique est l'art du possible et nous estimons aujourd'hui que le meilleur possible peut être encore atteint.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndique, toujours et encore, malgré l'air du temps, de la commune de Villars-sur-Glâne et c'est d'ailleurs bien à ce titre-là que je me prononcerai sur ce paquet fiscal 17.

Il ne fait aucun doute qu'il est indispensable que nous mettions sous clé un système fiscal qui soit conforme non seulement aux principes qui ont été adoptés par la Confédération, mais également aux exigences qui nous tombent dessus par différents gremium tel l'OCDE, etc. Néanmoins, le paquet fiscal qui vous est proposé ici, qui d'ailleurs ne diffère pas très sensiblement de l'ancienne version liée à la RIE III, a un coût énorme et celui-ci se traduit plus particulièrement sur les finances cantonales, mais aussi et surtout sur les finances des communes, lesquelles sont extrêmement dépendantes des personnes morales.

Alors, vous allez me dire que cette affaire a été effectivement bien ressentie par la commission en charge de l'examen – ce qui prouve d'ailleurs que, finalement, l'équilibre n'est pas celui que M. le Commissaire du Gouvernement veut bien nous faire croire –, laquelle commission a essayé de trouver quelque chose qui puisse s'appeler un compromis, en rele-

vant que certaines communes souffrent particulièrement de cette fiscalité new look si je puis dire et en introduisant donc ce qu'on appelle un cas de rigueur. Cas de rigueur dont les contours – il faut bien le dire – ne sont pas suffisamment matérialisables pour que l'on puisse savoir à quel point ils s'appliqueront de manière équitable à ces communes particulièrement mises à contribution. Reste toutefois l'expérience que nous faisons maintenant de ce texte et si je vous concède, Monsieur le Chef du groupe PDC, qu'il faut être bien malin pour en comprendre les subtiles arcanes, quand on fouille un peu, on comprend très vite, je vous l'assure.

Si on calcule comme il faut toutes les conséquences, certaines communes, dont la mienne en particulier, seront appelées à hausser de manière massive leur taux d'impôt. Je rappelle que Villars-sur-Glâne a jusqu'ici un taux d'impôt certes très intéressant, mais que celui-ci a précisément aussi profité aux personnes morales et à l'attractivité du canton de Fribourg. Pour ces personnes morales, la preuve en est qu'elles sont toutes venues sur le territoire de la commune ou presque.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je suis tout à fait consciente qu'on a aussi demandé un effort au patronat, notamment pour les mesures sociales. Mais je tiens à faire deux remarques: la première est que le canton rattrape enfin son retard dans ce domaine et la deuxième, c'est que le patronat a aussi un certain intérêt à notamment faciliter la formation, lui qui se plaint qu'il ne trouve plus de personnel qualifié pour ses entreprises. Si nous devons augmenter massivement le taux d'impôt des personnes morales et physiques, que pensez-vous qu'il va se passer? Eh bien, ce sera tout le contraire, ce ne sera pas l'attractivité du canton. Ces personnes morales vont quitter précisément pour aller ailleurs, puisqu'aujourd'hui c'est extrêmement facile de déplacer des sièges de personnes morales. Cela dit, je ne m'opposerai pas à l'entrée en matière, je ne ferai pas perdre le temps précieux de ce Parlement, mais par contre – c'est la dernière intervention que je ferai dans ce domaine-là –, je vous garantis que je soutiendrai le référendum.

**Boschung Bruno** (PDC/CVP, SE). J'interviens à titre personnel, mais également comme représentant de la minorité au sein du groupe démocrate-chrétien qui soutiendra le projet bis de la commission, particulièrement le compromis d'un taux de 60% pour l'imposition partielle des dividendes.

Quelques réflexions sur l'importance de ce projet fiscal, qu'on pourrait nommer, sans aucun sarcasme, au moins la moitié d'un projet social: les raisons et la nécessité pour la mise en œuvre de ce dispositif cantonal étaient déjà évoquées par les orateurs précédents, surtout par M. le Conseiller d'Etat. Je n'ai absolument rien à ajouter et je ne peux que confirmer l'importance de la réussite de ce projet pour notre canton. Le principe de ce paquet de mesures est en fait tout simple: baisser et compenser aujourd'hui, pour ne pas perdre à moyen et à long terme, et pouvoir en profiter à l'avenir. Il faut que notre

canton reste attrayant également pour les grandes entreprises, avec leurs centaines d'emplois et, pour ne pas l'oublier, les emplois de leurs fournisseurs, souvent des petites entreprises de notre canton.

Le paquet qui nous est proposé par le Conseil d'Etat, discuté et approuvé par la Commission des finances et de gestion dans une ambiance constructive et responsable, à part la petite correction au niveau des dividendes, donne une réponse forte, encourageante et surtout rassurante aux entreprises. Mais ce paquet ne néglige pas les contribuables physiques par le fait de proposer des mesures de compensation sociales, également fortes et encourageantes, financées plus ou moins par les employeurs.

On entend ces derniers temps, surtout des représentants de la gauche, particulièrement des cercles syndicaux pour ne pas les nommer, que ce projet fiscal ne poursuit rien d'autre que de faire des cadeaux d'impôts à leur image de l'ennemi numéro 1, les patrons des entreprises de notre canton, et cela sur le dos de la population.

Cette appréciation n'est pas sérieuse et se prononcer vis-à-vis de la population dans ce sens est non seulement fausse, mais dangereuse et irresponsable.

Avec toute ma compréhension quant au fait que les cercles syndicaux doivent montrer les dents, il ne faut pas trop jouer avec la peur de la population et il faut arrêter de peindre le diable sur la muraille. Les menaces permanentes du référendum, qui nous poursuivent depuis le début de ce débat, ne sont ni appropriées, ni constructives. Cependant, il faut les prendre au sérieux, même si je suis personnellement convaincu que le paquet de mesures, comme il est présenté – peu importe si c'est finalement avec un taux de 70 ou 60% pour l'imposition partielle des dividendes –, trouverait une majorité auprès de la population fribourgeoise.

Donc, chers et chères collègues députés, laissez-vous guider dans vos décisions par vos convictions et le bon sens, au profit de notre canton, et ne vous laissez pas trop influencer par les menaces d'un référendum.

Je vous remercie donc d'entrer en matière et de soutenir le projet bis de la commission.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Les statuts spéciaux doivent clairement disparaître et c'est pour ce fait que je soutiendrai l'entrée en matière.

On nous dit aujourd'hui que c'est un projet social, équilibré. L'équilibre aurait été que la masse fiscale dans son entier, peut-être en intégrant les mesures sociales, soit maintenue. Ce n'est pas le cas. La population de ce canton a donc compris que ce projet social sera un projet que le peuple va payer, parce qu'inéluctablement cela apportera des augmentations d'impôts sur les personnes physiques.

On nous vante les mesures sociales. J'aimerais quand même en décortiquer une ou deux.

La première concerne la question de la formation professionnelle: 3 millions sont prévus pour les cours interentreprises. J'aimerais rappeler à tout le monde que les cours interentreprises sont déjà payés par les employeurs. Il s'agit donc d'un déplacement de financement, certes souhaitable puisque l'ensemble des employeurs participent au financement de ces cours en appliquant ce projet, mais qui reste à la charge des employeurs; 5 millions sont dévolus à l'aide au paiement des primes d'assurance-maladie. En 2013–2014, le canton a baissé sa participation d'à-peu-près 14 millions pour cette prestation, avec les mesures d'économies. S'il fallait démontrer ce que j'ai dit tout à l'heure, soit de savoir qui va payer, le Conseil d'Etat l'a déjà démontré. La participation du canton a baissé à 40% sur l'ensemble des prestations qui sont payées, alors qu'en 2013 elle était de quasi 54%.

Il s'agit dans le projet d'aujourd'hui d'une promesse. Il ne s'agit pas d'une modification légale. Soyez certains que nous déposerons un instrument parlementaire pour que cette participation soit augmentée. Je rappelle également que les 5 millions correspondent à l'augmentation annuelle de la participation de la Confédération, qui a augmenté ces dernières années sa participation de 5 millions. La caisse cantonale, dans les faits, ne va rien payer. Le financement des employeurs n'existe pas avec la proposition telle qu'elle est faite.

D'autres objets sont proposés. Beaucoup doivent être faits par le Conseil d'Etat. Beaucoup de ces mesures devraient déjà être faites ou doivent être faites. Nous les vendre deux fois me paraît quand même assez peu équilibré et correct.

Je reviendrai sur la question des allocations familiales dans le débat ultérieur.

Globalement, ce paquet n'est pas équilibré. Il coûtera à la population par des augmentations d'impôts communaux et certainement cantonaux sur les personnes physiques. Les mesures sociales ne sont pas des mesures sociales et je suis sûr que la population fribourgeoise prendra très au sérieux cet aspect, et pas seulement les députés de ce bord de l'hémicycle.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union Patronale du canton de Fribourg.

Nous discutons aujourd'hui d'un projet de loi qui est décisif pour l'économie cantonale et qui aura de nombreux effets pour tout le canton, les communes, les entreprises, les salariés et la population dans son ensemble. Le cadre et le contexte sont connus. En raison de la pression internationale, la Suisse est contrainte d'abandonner les régimes fiscaux des sociétés à statuts et d'éliminer ainsi l'inégalité de traitement

de certaines sociétés en matière fiscale. Du fait des recommandations fédérales, les taux d'imposition des entreprises vont dans la plupart des cantons baisser. Il y a quelques temps, Fribourg a fixé un taux d'imposition des bénéficiaires de 13,72%, ce qui est comparable à la moyenne des cantons voisins, mais qui ne figure pas dans les plus attractifs au niveau suisse. A cela s'ajoute l'introduction de certaines mesures de politique fiscale reconnues au niveau international telles que la *patent box* ou la prise en compte de déductions supplémentaires pour les frais de recherche et de développement. Si on compare ces mesures fribourgeoises avec les autres cantons, on constate que le canton a fortement limité ces possibilités de déductions fiscales à un maximum de 20%. Comparé à d'autres cantons, Fribourg est donc très restrictif avec la mise en application de ces mesures fiscales: le canton du Valais part sur des déductions maximales de 39%, Neuchâtel de 40% et Zurich et beaucoup d'autres cantons même de 70%.

Un autre élément très important sont les mesures d'accompagnement prévus pour compenser une partie des baisses des recettes fiscales. Vu l'importance de cette réforme fiscale pour l'économie cantonale, le patronat a accepté de financer une hausse des allocations familiales de 240 francs par enfant et par an, ainsi que de prélever des cotisations sociales supplémentaires afin de financer plusieurs mesures en faveur par exemple de l'accueil extrafamilial et de la formation des jeunes. Ceci signifie un montant d'environ 22 millions par an qui est financé par le patronat. Il est important de constater et de relever que dans le canton de Fribourg un projet fiscal équilibré a été élaboré qui permet – nous l'espérons – de recevoir le soutien de tous les partenaires.

La discussion d'aujourd'hui porte essentiellement sur la question de l'imposition des dividendes. Les employeurs regrettent que le Conseil d'Etat n'ait pas maintenu l'imposition des dividendes à 50%, voire augmenter à 60% en tenant compte que quatre cantons prévoient d'appliquer un taux de 50%, six avec un taux de 60% et quatorze avec un taux de 70%. N'oubliez pas que la Confédération fixe un taux minimum à 50%. Avec les 70% proposés par le Conseil d'Etat, nous nous retrouvons une fois de plus dans le milieu arrière. Le montant en jeu dont nous discutons aujourd'hui est estimé à 3 millions par an pour un ajustement de 70 à 60%. Il faut tenir compte dans cette discussion que les impôts des personnes naturelles sont déjà très hauts dans notre canton. Une augmentation de l'imposition des dividendes à 70% aurait un effet négatif sur l'attractivité fiscale du canton de Fribourg, ce qui est peu favorable pour attirer des décideurs, voire des personnes avec un revenu important dans notre canton.

Je vous invite donc à suivre la proposition de la Commission des finances et de gestion et de fixer l'imposition des dividendes à 60%, ce qui signifie une augmentation de 50 à 60% dans l'effectif.

La mise en œuvre de la réforme fiscale entraînera sans aucun doute une certaine baisse de recettes que le Conseil d'Etat présente en détail dans son message. Malheureusement, l'approche statique ne tient aucunement compte des développements économiques futurs. Une approche dynamique tenant compte d'une certaine croissance économique – comme on a connu ces dernières années – démontrerait des baisses nettement moins importantes que mentionnées dans le message du Conseil d'Etat.

Si la Suisse et le canton de Fribourg continuent d'appliquer un système de fiscalisation des entreprises attractif, nous pouvons supposer qu'un développement économique positif se produira en conséquence, ce qui réduira les pertes prévues dans le message pour les communes et le canton.

Pour ces raisons je vous invite à accepter ce projet de loi comme proposé par la Commission des finances et de gestion.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Mes liens d'intérêts: je suis directrice de la Fédération patronale et économique et, avec la Chambre du commerce et l'Union patronale, nous avons participé aux discussions concernant ce projet, notamment concernant les mesures de compensation.

Après examen, le groupe libéral-radical soutient, sauf sur un seul point, le projet du Conseil d'Etat, conscient qu'il s'agit du résultat d'un compromis âprement négocié de part et d'autre, en vue d'une réforme fiscale équilibrée, favorable à l'emploi, aux investissements et à l'innovation. Comme tous les autres cantons, Fribourg est tenu de supprimer ses 1800 statuts fiscaux spéciaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour garder ces entreprises à vocation internationale qui représentent tout de même 8000 emplois directs et indirects, le Conseil d'Etat se devait de proposer un taux attractif pour ces entreprises, qui devront désormais payer plus d'impôts. En optant pour un taux à 13,72%, situé dans la moyenne des cantons voisins, Fribourg se positionne de manière à préserver les emplois et l'activité économique dans notre région, avec un taux inférieur à 14%, taxes sociales comprises. Trois objectifs doivent être considérés:

- > rendre en compte les spécificités des entreprises fribourgeoises qui font notre tissu économique;
- > rester attractif par rapport aux cantons voisins, qui adaptent également leur fiscalité;
- > maintenir des ressources financières suffisantes pour l'Etat et les communes.

Les propositions qui nous sont soumises, que ce soient la baisse du taux d'imposition du bénéfice, les déductions pour les frais de recherche et développement, la *patent box*, les compensations pour les communes, y compris les cas de rigueur, vont dans le bon sens, à l'exception de l'augmentation de 50 à 70% de l'imposition partielle des dividendes. Dans ce sens, le groupe libéral-radical soutiendra le projet bis de la commission, qui prévoit une augmentation certes, mais

de 10%, et non pas de 20%, des dividendes. Avec ce projet, nous entendons positionner Fribourg sur la scène suisse pour les prochaines années. Pour maintenir les emplois, garder les entreprises et en attirer de nouvelles, notre canton doit maintenir son attractivité par rapport à ses voisins romands, car chaque canton fait valoir ses atouts et l'imposition des dividendes en est un. J'y reviendrai plus tard.

Le groupe libéral-radical relève l'effort consenti par les entreprises, qui sont conscientes que ces changements doivent s'accompagner de mesures sociales en faveur de la population pour assurer l'acceptation de cette réforme par un large public. Les mesures d'accompagnement apporteront plus de 30 millions par année de soutien financier aux familles et aux jeunes, financés en majeure partie par les employeurs. Outre l'augmentation des subventions de 5 millions pour l'assurance-maladie financée par l'Etat, l'augmentation des allocations familiales de 240 francs par enfant et par année, soit plus de 12 millions, financés intégralement par tous les employeurs de ce canton, doit permettre de soutenir le pouvoir d'achat des familles.

D'autre part, une taxe sociale payée uniquement par les entreprises qui réalisent un bénéfice permettra d'attribuer 5,2 millions par année pour soutenir la création de places de crèches et la baisse des tarifs pour les familles. Les autres 5,2 millions sont destinés à soutenir la formation de nos jeunes.

Avec l'ensemble de ces mesures, les entreprises fribourgeoises s'engagent financièrement pour le maintien d'une économie et d'une fiscalité compétitive. Cette réforme équilibrée aura le mérite de restaurer l'égalité de traitement entre les sociétés à vocation internationale et les entreprises locales, puis leur permettra de continuer d'investir dans les infrastructures, la recherche, le développement, ainsi que la création de nouvelles places de travail.

Même s'il est vrai que cette réforme concerne en premier lieu les entreprises, n'oublions pas que derrière chaque entreprise, il y a des emplois qui en dépendent. Qu'on le veuille ou non, les entreprises contribuent activement à la prospérité de notre canton. C'est donc un projet favorable à tous les habitants du canton de Fribourg que le PLR soutient.

Avec ces considérations, nous entrons en matière.

**Kolly Gabriel** (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêts: je suis syndic de Corbières, commune qui ne s'en sort pas trop mal dans le projet qui nous occupe.

Je prends ici la parole à titre personnel. Je suis déçu du projet qui nous est présenté et pas seulement pour son manque de vision. Fribourg n'ose pas. Fribourg suit la ligne et ne propose rien de vraiment innovant pour amener plus d'emplois et d'entreprises dans notre canton.

Je serais tenté de dire que M. le Conseiller d'Etat Godel a fait du Godel. Il faut faire passer à tout prix ce projet en prenant

le moins de risques possibles. Mais au-delà de cet état de fait que nous aurions pu deviner avant même le projet, les cas de rigueur me restent en travers de la gorge.

Je ne conteste pas le besoin de certaines communes de devoir trouver des montants supplémentaires pour compenser les entrées fiscales manquantes et éviter de devoir reporter ces montants sur les personnes physiques. Cependant, le modèle proposé ne me convainc pas, mais alors pas du tout, preuve que le Conseil d'Etat a travaillé dans l'urgence.

Avec les chiffres 2014, on n'a pas de cas de rigueur, mais avec les chiffres 2015, le Conseil d'Etat s'est tout d'un coup réveillé, avec l'aide de quelques communes bien entendu et l'aide de la commission. Et pour 2016, quelles influences auront les chiffres sur les cas de rigueur? Pourquoi ne pas avoir travaillé sur une moyenne de trois ans? Les montants ne seraient-ils pas plus justes? Ou pourquoi pas un système dynamique? Cela a été dit par le collègue Bürdel.

Ces 15 millions me donnent surtout l'impression que le Conseil d'Etat a dû donner une petite garantie à certains pour s'assurer un succès au Grand Conseil.

Enfin, quand on connaît la rigueur de notre grand argentier pour garder les cordons de la bourse cantonale fermés, on se demande comment en juste deux semaines 15 millions ont pu être si rapidement trouvés.

Parce que notre canton et nos entreprises en ont besoin, j'accepterai ce projet, même s'il est très loin de m'avoir convaincu.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre du comité de l'Agglomération de Fribourg. J'interviens ici à titre personnel et ne ferai pas de réflexion technique sur le projet, mais plutôt d'ordre stratégique. Le Conseil d'Etat souhaite baisser de manière importante les impôts afin de garantir l'attractivité du canton de Fribourg pour les entreprises; au fond, c'est une politique que l'on pourrait comprendre. Pourtant et cela a été rappelé hier par le député Collomb, l'attractivité repose sur plusieurs éléments. La fiscalité est l'un d'entre eux, mais il ne faut pas négliger l'aspect foncier et la disponibilité de terrains pour de nouvelles implantations. Or, dans ce domaine, le Conseil d'Etat agit de manière contradictoire: il ne cesse de répéter que la politique foncière active constitue la pierre angulaire de sa promotion économique. Dans le même temps, il prépare la suppression de l'une des zones d'activités d'importance cantonale les plus attractives, reconnue depuis longtemps comme secteur stratégique pour y développer un quartier de logements pour 30 000 habitants, alors que nous disposons déjà d'un surplus d'habitat. La seule finalité de ce vaste projet immobilier est de générer une plus-value sur les terrains adjacents pour financer la couverture de l'autoroute. En résumé, il faut construire des logements pour financer la couverture et il faut couvrir l'autoroute pour pouvoir construire des

logements. Une argumentation circulaire parfaite, qui laisse de côté les besoins du Grand Fribourg en matière de zones d'activités et d'emplois. Le secteur de Bertigny est le plus bel outil de développement économique de l'agglomération de Fribourg; en voulant le supprimer, le Conseil d'Etat se tourne vers le passé et perpétue la politique de canton dortoir qu'il a conduit jusqu'ici. Dès lors, à quoi bon diminuer les impôts, si de toute façon l'on supprime l'un des secteurs stratégiques les plus attractifs de notre canton. Le rapporteur l'a souligné, nous sommes en concurrence avec d'autres cantons. Ce n'est pas en se privant de terrains attractifs que nous serons en mesure d'exister entre Lausanne et Berne, et ce quel que soit le taux d'imposition. Vous voulez un centre cantonal fort et attractif? J'attends du Conseil d'Etat davantage de cohérence. Une remarque pour notre collègue député Dafflon: dans la Broye, chaque fois qu'une entreprise veut s'étendre, elle finit par s'installer dans le canton de Vaud, puisque le canton de Fribourg n'a pas de terrain à offrir. Elles ne partent pas pour des raisons fiscales, mais pour des questions de disponibilité de terrains et d'aménagement du territoire.

**Mutter Christa** (VCG/MLG, FV). Je me permets juste de revenir au début du débat et de répondre avec une réflexion à ce qu'avait dit le chef du groupe démocrate-chrétien. Comme lui, je sais que l'on est obligé de légiférer par le niveau international et fédéral; et comme lui, je trouve qu'il faut trouver une solution équilibrée et au maximum éviter le référendum. J'ai l'impression que cette réflexion doit surtout commencer dans votre camp. J'ai l'impression qu'éviter un référendum et trouver une solution est seulement possible s'il y a une version du Conseil d'Etat améliorée qui passe la rampe dans ce Plénum. Il est sinon inévitable qu'il y ait des compensations et des modifications qui seront demandées par la voie d'un vote populaire. D'après ce que j'ai compris, un des deux textes de loi doit de toute façon être soumis à la population. Je pense que ce qui a été décidé en commission n'a pas un équilibre social, et que du côté des compensations qui sont payées en partie par les patrons, il aurait été utile de trouver une solution qui charge davantage les entreprises qui profitent de cette réforme et non tous les patrons. Je comprends les soucis des petits patrons autant que les soucis de la population, des personnes physiques qui sont chargées de plus en plus.

Je trouve intéressant l'effet de la péréquation entre les communes. Je n'aimerais pas que Villars-sur-Glâne soit la bienfaitrice des autres communes du canton. J'aurais même souhaité que la limite qui était introduite de 75% de point d'impôts pour profiter des cas de rigueur soit augmentée à 78%, afin que les communes et leur perception d'impôts soient mis à un niveau plus égal dans le canton. Cette inégalité des communes est un élément très péjoratif dans notre canton.

Dans ce sens-là, je vais voter personnellement les amendements de la gauche et j'espère éviter ce référendum. Pour cela, je pense que la ligne rouge, ce sont les 70% d'impôts des

bénéfices que proposent le conseiller d'Etat et l'autre ligne est l'amélioration de ce taux de 4%. Si vous citez l'exemple du canton de Vaud où le bon dieu Maillard s'en va, il me semble qu'il y a de plus en plus de monde dans le canton de Vaud qui s'en mordent déjà les doigts. Ce n'est peut-être pas le meilleur exemple. Il faudrait aussi discuter avec les Bernois et c'est entre Vaud et Berne que l'on peut se placer.

Avec ces quelques considérations, je vous remercie de chercher l'équilibre.

**Baiutti Sylvia** (PLR/FDP, SC). C'est en tant que représentante d'une PME familiale du canton que je prends la parole.

Nous avons parlé ce matin d'un canton de Fribourg où il fait bon vivre, d'un canton de Fribourg où l'on bénéficie d'une formation d'excellence. Je crois que si nous voulons maintenir tous ces gens dans notre canton, c'est bien au niveau de l'emploi que nous devons prendre une décision et aujourd'hui c'est au niveau fiscal que nous devons le faire.

Allons dans ce sens. Maintenons des emplois dans notre canton, pour nos PME et pour les plus grandes entreprises aussi.

**Ducotterd Christian** (PDC/CVP, SC). On nous demande en séance de groupe de soutenir, de faire un effort vers la gauche de manière à ce qu'il n'y ait pas de référendum. On nous l'a dit plusieurs fois. On nous dit qu'il faut absolument éviter ce référendum. Je commence vraiment à me poser des questions, parce que j'ai l'impression que la gauche est tout le temps en compagnie électorale et on sait que l'on aura un référendum. On l'a vu avec l'ouverture des magasins. Vous avez soutenu l'ouverture des magasins et il y a finalement quand même un référendum. On va se retrouver dans la même situation, parce que vous êtes toujours en campagne électorale et pour la campagne électorale vous avez besoin d'un référendum. C'est pour cela que finalement j'hésite toujours à voter pour les dividendes à 70% au lieu de 60%, parce que la situation nous amènera de toute façon dans un référendum, parce que vous êtes en campagne électorale.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Sie erinnern sich: Vor 3 Wochen hatte der Kanton Bern eine ähnlich gelagerte Vorlage abgelehnt aufgrund einer kantonalen Abstimmung.

Ich habe in der Zwischenzeit, meine Damen und Herren, mit verschiedenen Unternehmern, die heute ihren Sitz noch im Kanton Bern haben, Kontakt gehabt. Und was wird geschehen – und da appelliere ich an Ihre Verantwortung –, was wird geschehen? Es ist relativ einfach, dass Unternehmen ihren Sitz wechseln, sei es in den Kanton Waadt oder vielleicht, wie wir alle hoffen, zu uns in den Kanton Freiburg.

Für das Kader ist das auch kein grosses Problem, aber für die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, die eben nicht so mobil sind, hat das verheerende Konsequenzen. Und es wäre schade, wenn wir in Freiburg aufgrund einer Differenz von 10% auf den Dividenden... Ich beurteile die Vorlage als solche auch als

ausgewogen, insbesondere, was die Kompensationen betrifft. Ich weiss, es wurde bereits angekündigt, dass Sie das Referendum ergreifen wollen. Aber wenn Sie es ergreifen, dann appelliere ich insbesondere an die bürgerlichen Vertreter in diesem Saal, im Rahmen der Abstimmung, wenn sie dann stattfinden wird, auch auf diesen Punkt hinzuweisen.

Und auch die Gemeinden haben ihre Verantwortung. Ich verstehe Madame la Syndique von Villars-sur-Glâne, mit ihren Steuern zahlt sie... Ich darf es fast nicht aussprechen – das wäre ein Traum, bei uns im Sensebezirk solche Steuersätze zu haben. Verwechseln Sie also nicht Äpfel mit Birnen.

**Le Rapporteur.** Je constate avec satisfaction que tous les groupes entrent en matière sur le projet de loi sur la réforme fiscale. Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées. Je crois que le débat était intéressant et il fallait qu'il ait lieu. Evidemment, du point de vue de la Commission des finances et de gestion, on est face à un projet relativement équilibré. Selon l'échiquier politique, si on se place à gauche ou à droite, on va trop loin, respectivement pas assez loin. Donc là, la suite et les amendements vont nous dire si on doit retravailler le projet de loi qui a été présenté par le Conseil d'Etat ou si le projet bis de la CFG sera admis au final.

Je voulais juste faire une ou deux petites interventions par rapport aux propos qui ont été tenus. S'agissant des points plus techniques et des amendements, je donnerai mon point de vue lors des discussions sur ces amendements.

Par rapport à la réflexion de M. le Député Benoît Piller au sujet des différences entre les indépendants et les sociétés, soit les personnes morales, je crois que c'est le choix de chaque entrepreneur. C'est lui qui peut décider s'il exerce son activité comme indépendant ou sous une forme de société anonyme ou de Sàrl. Cela ne fait effectivement pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui.

Je voulais aussi intervenir par rapport à l'intervention de M<sup>me</sup> Erika Schnyder, syndique de Villars-sur-Glâne. Je crois que vous avez, comme syndique de cette commune, tout intérêt à ce que la réforme fiscale passe et qu'elle soit équilibrée. Je prétends qu'aujourd'hui, avec le taux à 13,72%, respectivement à peu près 14% si on tient compte de la taxe sociale, c'est un taux qui est moyen. On n'est pas les champions de classe, on n'est pas les derniers, tant mieux. Mais je crois que vous avez tout intérêt à ce que cette réforme passe, dans l'intérêt de votre commune et de vos citoyens. C'est dans votre intérêt que les personnes morales restent sur votre territoire. Vous l'avez dit vous-même et je l'ai aussi dit en entrée en matière: elles sont extrêmement mobiles.

Autre point par rapport aux finances publiques: vous savez qu'au niveau communal, il y aura la loi sur les finances communales qui va entrer en matière et à ce titre-là, il y aura la réévaluation du patrimoine financier. Donc, pour ma part, je n'ai pas tellement de soucis pour votre commune, Madame

Schnyder. Je pense que vous n'aurez pas besoin d'augmenter massivement l'impôt des personnes physiques et des personnes morales, lorsque vous aurez fait l'exercice de réévaluation du patrimoine financier. Je pense que vous devez être derrière cette réforme et je trouve un petit peu inapproprié de déjà soutenir un référendum, quand bien même on n'a pas encore traité la loi et pas encore abordé les articles.

Dernier élément, l'aspect statique et dynamique: je crois que M. Bündel l'a bien dit, aujourd'hui on traite les effets globaux de la réforme sur une base statique et non sur une base dynamique. On a vu que par le passé il y a déjà eu des baisses fiscales pour les personnes morales qui avaient été votées dans ce Parlement; je n'étais pas encore député, mais comme fiduciaire j'avais suivi cela. C'est vrai qu'on s'est rendu compte au fur et à mesure des années que les recettes globales des personnes morales augmentent finalement par la compétitivité de nos entreprises. Donc, je crois qu'il ne faut pas qu'on ait peur par rapport à la baisse des taux d'imposition.

Sous l'angle des comptes publics de l'Etat, lors des derniers boucllements de comptes, M. le Conseiller d'Etat me corrigera si je me trompe, nous avons pu constituer certaines provisions et réserves dans le but de passer le cap, parce que c'est vrai qu'il y aura deux ou trois années où il y aura des baisses. Mais je suis convaincu que l'économie prendra le dessus et qu'à terme, les recettes fiscales des personnes morales vont encore augmenter.

**Le Commissaire.** Je remercie l'ensemble des députés qui sont intervenus pour leur groupe. Je crois que tout le monde entre en matière et on en est très heureux. On savait avant les débats où on aurait des divergences; et elles se montrent, soit un petit peu sur le taux et évidemment sur les dividendes.

Permettez-moi de donner quelques éléments, parce que c'est bien d'en causer ici, mais c'est bien aussi d'écouter ce qu'il se passe dans la réalité, dans la pratique et d'écouter les entreprises. J'ai eu l'occasion depuis quelques mois, y compris le week-end, de rencontrer des patrons d'entreprises ainsi que des fiduciaires qui s'occupent d'entreprises et je peux, quant au taux proposé, vous assurer – parce que pour certains, il est peut-être un peu trop haut, mais d'une manière générale il est accepté, mais pour d'autres, et là, je m'adresse à M. le Député Piller, il est trop bas – qu'on ne peut pas le faire autrement.

On est arrivé à l'équilibre. Je peux vous le dire, toutes ces entreprises qui ont des statuts fiscaux spéciaux, certaines nous disent qu'elles ne peuvent pas dépasser le 12%. Evidemment, on joue au poker menteur, mais d'une manière globale, les 13,72%, respectivement en-dessous des 14% avec la taxe sociale, sont acceptés. Et je vous assure que ça ne pose pas de problème.

J'en viens aux dividendes. Je peux vous assurer, avec toutes les entreprises avec lesquelles j'ai discuté ces derniers temps, que personne n'intervient sur les dividendes. Je causais ce

week-end avec une fiduciaire qui s'occupe d'entreprises fri-bourgeoises et qui me demandait comment je sentais ce projet fiscal. Eh bien j'ai répondu qu'on allait discuter un peu sur le taux, mais principalement sur les dividendes. La personne me disait: «Mais s'il te plaît, fais comprendre d'arrêter de discuter sur ces dividendes.» Les 70%, c'est l'équilibre, tout le monde le sait. Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est assurer aux entreprises un taux acceptable, ce que nous vous proposons. Cette fiduciaire me disait: «Moi, j'ai mandat de mes entreprises, si ça ne se passe pas bien à Fribourg, de préparer un plan B.» C'est ça, la réalité du terrain. Mais écoutez-moi bien, jamais sur les dividendes, jamais. Cela n'existe pas. Je peux vous assurer, je ne vais pas vous citer des chiffres ici, mais avec le projet que nous vous présentons, on est vraiment à l'équilibre. Avec cette imposition, la double imposition économique est supprimée. Cela a été présenté au Club économique, chiffres à l'appui. Les entreprises concernées pour les dividendes sont celles dont les patrons habitent le canton de Fribourg. C'est le tissu économique de nos entreprises. Eh bien, on démontre ici que ces entreprises – et j'admets à quelques exceptions près, celui qui distribue les 100% des dividendes – peuvent arriver à payer un peu plus. C'est la vérité. Je rappelle que vous avez accepté une motion Bapst/Rauber et nous devons vous présenter un projet. Et puis, pour les quelques cas qui devraient payer plus, on pourra le corriger de cette manière.

J'ai entendu M. le Député Boschung qui a parlé des personnes physiques et il a raison d'en parler. Mais s'il te plaît, on est à l'équilibre. Aller dire, qu'on aille devant le peuple ou pas, aux simples citoyens de ce pays de Fribourg qu'on n'est pas d'accord avec les 70%, eh bien je vous jure et je vous rappelle que les 63% des votants ont voté contre le projet RIE III. Ce n'est pas si vieux. Il faut rattraper 14% pour réussir notre projet. Et je ne fais pas du chantage. Parce qu'on est à l'équilibre. Je martèle, mais j'insiste là-dessus, je le martèlerai quand on discutera des amendements et je crois que c'est vraiment important.

Pour les différentes questions, il n'y a pas beaucoup à ajouter. Madame la Députée Erika Schnyder, je crois que l'objectif est de garder vos entreprises. Si elles sont venues chez vous, tant mieux. Tant mieux si elles vous ont amené la manne pour les personnes physiques, mais pour continuer à avoir ce subventionnement pour les personnes physiques, il faut tout faire pour garder ces entreprises. Je crois que vous êtes d'accord avec ce projet. On comprend de prime abord. D'ailleurs, on voit que vous n'avez pas beaucoup de racines paysannes, parce que vous n'avez pas beaucoup pleuré. Vous entendez votre collègue du conseil communal dire que ça va commencer?

Pour les autres éléments, notamment les arguments de M. Jaquier, qui dit qu'on déplace le financement, ce n'est pas juste, Monsieur Jaquier. Je rappelle simplement que l'objectif est d'aider les entreprises formatrices, celles qui s'occupent de la formation des jeunes. C'est ça, l'important, parce que

le système actuel n'est pas favorable. Quant à l'assurance-maladie, vous verrez dans les prochains budgets si le Conseil d'Etat a tenu la promesse de ces 5 millions supplémentaires. On aura l'occasion d'en causer.

A M. le Député Kolly, je ne vais pas lui dire grand-chose si ce n'est que je le remercie d'accepter le projet. Pour le reste, on aura l'occasion d'épiloguer autour d'une bière ou dans le débat tout à l'heure.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Projet de loi 2017-DFIN-79 Mise en œuvre de la réforme fiscale

### Première lecture

#### ART. 1

**Le Rapporteur.** Cet article énumère les différents points réglés dans la loi. La mise en œuvre de la réforme fiscale est concrétisée dans une loi ad hoc qui comporte certaines dispositions générales.

- > Adopté.

#### ART. 2

**Le Rapporteur.** Compte tenu de la portée de l'impact de la réforme, il est prévu que le Conseil d'Etat rende rapport sur la mise en œuvre sept ans après l'entrée en vigueur de cette loi.

- > Adopté.

#### ART. 3

**Le Rapporteur.** Cet article fixe le principe de la perception d'une nouvelle taxe appelée taxe sociale à laquelle seront assujetties les personnes morales qui paient un impôt sur le bénéfice et dont les recettes permettront de financer certaines mesures d'accompagnement. Il s'agit des mesures en faveur de la formation professionnelle et des demandeurs d'emplois de 50 ans et plus ainsi que des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle à hauteur de 5,2 millions. Il s'agit ensuite des mesures en faveur des structures d'accueil extrascolaire et des personnes en situation de handicap, aussi pour un total estimé de 5,2 millions.

- > Adopté.

#### ART. 4

**Le Rapporteur.** Le système de perception de cette taxe sociale a été défini très simplement: la taxe sera calculée sur l'impôt cantonal de base. Le taux a été défini de manière à générer des recettes annuelles de l'ordre de 10,4 millions. Sur la base

des simulations effectuées, ce taux s'élève à 8,5% de l'impôt cantonal de base ou à 0,34% du bénéfice de l'entreprise.

> Adopté.

ART. 5

> Adopté.

ART. 6

**Le Rapporteur.** La perception de la taxe sociale se calquera largement sur celle de l'impôt sur le bénéfice: il est prévu que le Service cantonal des contributions se charge de la perception de cette taxe.

> Adopté.

ART. 7

> Adopté.

ART. 8

> Adopté.

ART. 9

> Adopté.

ART. 10

**Le Rapporteur.** Afin de garder un système simple, les délais de prescription et les dispositions procédurales pour la taxe sociale seront les mêmes que pour l'impôt sur le bénéfice.

> Adopté.

ART. 11

> Adopté.

ART. 12

**Le Rapporteur.** Cet article ne fait qu'annoncer les lois qui sont modifiées par la réforme fiscale. En nous prononçant sur cet article, on ne se prononce pas encore sur les différentes modifications légales qui sont traitées dans l'annexe à la loi et qui feront l'objet de discussion dans quelques minutes.

> Adopté.

ART. 13, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Selon le projet tel qu'il a été conçu, la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale n'est pas soumise au referendum obligatoire; elle doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en même temps que la RFFA qui impose cette date aux cantons.

> Adoptés.

ANNEXE – MODIFICATIONS DE LOIS

1. LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE – LFP

ART. 68 AL. 4 (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cette modification n'est pas liée à la réforme fiscale, mais a été demandée par l'ECAS afin de légiférer la pratique en place.

> Adopté.

ART. 70A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article règle le domaine d'action pour les mesures d'accompagnement affectées à la formation professionnelle. Leur financement est assuré par la taxe sociale.

> Adopté.

2. LOI SUR LES IMPÔTS CANTONAUX DIRECTS – LICD

ART. 19B AL. 1

**Le Rapporteur.** Cette modification traite de l'imposition de dividendes de participations dans la fortune commerciale. La modification de l'article 21 al. 1bis qui est un peu plus loin dans la loi traite de l'imposition des dividendes de participations dans la fortune privée.

J'aborde les deux modifications ici. Elles constituent en quelque sorte le nerf de la guerre. Elles portent sur l'imposition partielle des dividendes qui proviennent de participations de plus de 10% à une société. Cette mesure a été introduite lors de la RIE II et avait pour but d'atténuer la double imposition économique qui existe du fait que les bénéfices d'une entreprise sont une première fois soumis à l'impôt sur le bénéfice au sein de l'entreprise, puis une seconde fois à l'impôt sur le revenu chez l'actionnaire lorsque les dividendes sont distribués.

Aujourd'hui, les dividendes concernés sont pris en compte à hauteur de 50% pour l'impôt cantonal, que la participation soit commerciale ou privée. Sur le plan fédéral, cette prise en compte est de 60% si la participation est dans la fortune privée et de 50% si la participation est commerciale.

Avec la réforme fiscale, l'imposition partielle des dividendes est relevée à 70% pour l'impôt fédéral direct. Les cantons doivent prévoir un taux d'au moins 50%. L'augmentation est motivée par le fait que la double imposition économique est atténuée par des baisses d'impôt sur le bénéfice. Le Conseil d'Etat propose de relever le taux de 50% à 70%. Selon les estimations formulées dans le message, cette mesure devrait générer des recettes fiscales cantonales supplémentaires de l'ordre de 6 millions de francs.

Durant les travaux de la commission, une minorité de la commission a demandé à ce que ce taux d'imposition partiel soit relevé à 80% avec l'argument que la double imposition

économique serait atténuée avec un taux de l'ordre de 70% à 80%. Cet amendement a été rejeté. La majorité de la commission a en revanche accepté un amendement demandant la fixation du taux d'imposition partiel à 60%. La commission motive cet amendement par le souci de garantir l'attractivité du canton de Fribourg et le tissu économique fribourgeois constitué principalement de PME familiales. Avec les autres mesures proposées, le canton ne serait pas suffisamment concurrentiel. En outre, en relevant le taux d'imposition de 50% à 70%, la réforme fiscale générerait une augmentation de la charge fiscale pour de nombreux entrepreneurs du canton, selon la politique de distribution des dividendes qu'ils adoptent. Pour éviter ces hausses, ils adapteront leur comportement en diminuant les dividendes. Ainsi, de l'avis de la majorité de la commission, les recettes supplémentaires projetées ne se réaliseraient pas.

**Le Commissaire.** J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer de manière assez claire sur cet élément lors de l'entrée en matière. Je n'ai pas grand chose à rajouter si ce n'est que j'insiste pour dire qu'en termes de concurrence, nous sommes totalement alignés avec tous nos cantons voisins, que ce soit Vaud, Neuchâtel, Berne, Jura. Je vous assure que ce n'est pas un problème de concurrence ni d'attractivité. Cela concerne bien le tissu économique de notre canton. Chiffres à l'appui, on démontre que toutes ces entreprises paieront moins après qu'avant, à quelques exceptions près qui pourront être corrigées par une modification de la loi suite à une motion que vous avez acceptée.

Je ne vais pas plus loin pour l'instant. On verra les discussions.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Je propose l'amendement suivant à l'article 19b al. 1: remplacer le taux de «50%» par «80 70%».

Nous proposons donc cet amendement pour remplacer le taux de 50% par un taux de 80%. Cet amendement a pour but d'atténuer l'impact financier de la réforme en comblant un tout petit peu le trou béant dans lequel nous allons tomber et il a aussi pour but de diminuer les inégalités présentes aujourd'hui déjà entre les actionnaires et les indépendants qui ne peuvent pas justifier de tels abattements. J'en conviens bien sûr qu'il s'agit pour chaque entreprise d'un choix personnel de savoir si elles fondent une SA ou non, mais c'est un choix que nous devons respecter. Il s'agit là d'un impôt sur les dividendes, les parts de bénéficiaires, les excédents de liquidation, etc. L'abattement est possible lorsque les droits de participation équivalent à 10% au moins du capital-actions. C'est donc un choix qui n'est pas possible encore une fois pour les indépendants.

Je n'aimerais pas faire une guerre des chiffres, mais M. le Commissaire du Gouvernement a dit que le point d'équilibre était autour de 70%. Si l'on regarde vraiment les chiffres, il est au-dessus de 70% et plus près de 80%, en tout cas pas autour

de 60%. L'équilibre est donc entre 70 et 80% et c'est pour cela que nous proposons de le monter à 80%.

**Bapst Markus (PDC/CVP, SE).** Ich habe mir zu diesem Punkt auch einige Überlegungen gemacht. Zuerst meine Interessenbindung: Ich bin Mitinhaber eines Ingenieurbüros, das eine Aktiengesellschaft ist. Wir haben das Glück, von Zeit zu Zeit Dividenden ausschütten zu können. Ich bin somit persönlich von der Revision dieses Artikels betroffen.

Zuerst möchte ich vorausschicken, dass Sie, wenn Sie Dividenden bezahlen möchten, zuerst erfolgreich Geschäfte machen müssen und dass Sie Gewinne generieren müssen, damit Sie überhaupt Dividenden bezahlen können. Ohne erfolgreiche Unternehmen gibt es also keine Dividenden und ohne erfolgreiche Unternehmen gibt es auch keine Unternehmenssteuererträge. Das scheint mir zentral zu sein in dieser Debatte.

Es geht mir hier darum, auch meinen Standpunkt zu diesem Thema darzustellen. Wir haben es heute Morgen bereits gehört und ich bin davon überzeugt: Wir werden am Schluss mit dieser Vorlage vor dem Volk landen und wir müssen eine Volksabstimmung gewinnen. Es ist gesagt worden: Wenn wir sie verlieren, dann verlieren wir ein riesiges Steuersubstrat irgendwohin, aber es wird nicht im Kanton Freiburg bleiben.

Es geht hier bei dieser Änderung vor allem um ein emotionales Argument. Es geht nicht um 50, 60 oder 70% – an die Adresse von Herrn Piller: 80% würden dann definitiv eine Doppelbesteuerung bedeuten und das wäre dann sowieso ungerecht –, aber von vielen Unternehmern werden bereits 70% als zu viel oder als ungerecht empfunden. Trotzdem bin ich für 70% und ich möchte Ihnen erklären, warum.

Wenn wir mit der Vorlage vor Volk gehen, wird man dann nicht mehr über die Unternehmenssteuerreform diskutieren, sondern man wird nur noch sagen, «Wer schon hat, dem wird jetzt noch gegeben», wenn wir 60% nehmen, weil der Staatsrat nun 70% vorschlägt, ich denke als vernünftigen Vorschlag.

Wenn wir bei der Volksabstimmung Erfolg haben wollen, müssen wir auch aufzeigen können, dass wir als Unternehmer nicht nur die Unternehmen gut stellen wollen, sondern, dass wir uns auch als Personen in diesem Sinne einsetzen, dass wir uns bewusst sind, dass es eine sehr schwierige Reform ist, auch für die Leute. Die Unternehmen können sich frei bewegen. Ich kann meinen Sitz auch nach Lausanne verschieben, das ist kein Problem für mich und kostet mich nichts. Aber die Leute, die hier im Kanton wohnen, die können nicht einfach wegziehen. Und ich kann Ihnen sagen: Es wird vielleicht vereinzelt Unternehmer geben, die mobil sind, die ihren Wohnsitz wechseln können. Die Angestellten können das nicht. Meine Angestellten können und wollen das auch nicht. Es geht einfach darum, dass man ein Zeichen setzt und sagt: Sehen Sie, wir stehen auch hin, wir sind einverstanden, aber

wir brauchen diese Reform und wir brauchen sie dringend. Es ist meines Erachtens die wichtigste Reform dieser Legislatur. Darum bin ich überzeugt und werde persönlich auch dafür einstehen. Ich fordere Sie auf, nicht 80, nicht 50 und nicht 60% zu wählen, sondern für die Vorlage des Staatsrates zu stimmen und 70% zu wählen.

**Le Rapporteur.** Je prends note de l'amendement déposé par Monsieur le Député Piller. Je prends note aussi de la proposition de Monsieur le Député Bapst de maintenir le taux d'imposition des dividendes à 70%. Je ne vous cache pas qu'au sein de la commission, cela a été très serré, puisqu'en deuxième lecture, j'ai dû départager en faveur des 60%. Je n'aimerais pas avoir un débat sur les chiffres. On a des avis qui sont divergents en partie avec le Conseil d'Etat, mais je crois qu'on ne va pas faire une bagarre des chiffres ici. Ce qui semblait important aussi au sein de la commission, c'était de dire: «Faisons attention de ne pas empêcher des investisseurs qui ne sont pas forcément salariés de leur propre entreprise à investir au niveau des entreprises.» Alors, avec un taux de 70%, cela sera plus difficile de trouver de nouveaux investisseurs; c'est le premier élément. Le deuxième risque sous l'angle global des finances publiques, c'est qu'on a la crainte que le comportement des entreprises à l'égard des actionnaires change avec une imposition supérieure, en ce sens que moins de dividendes seraient distribués, raison pour laquelle il y a eu cette velléité de mettre un taux d'imposition un peu plus bas que ce qui a été proposé par le Conseil d'Etat. Je ne cache pas qu'avec un taux d'imposition à 60%, en cas de référendum, la tâche serait plus compliquée; après, je vous laisse seuls juges de votre choix.

**Le Commissaire.** Je crois que vous avez tous entendu les propos d'un patron d'entreprise, Markus Bapst. Il sait de quoi il parle. Il a dit clairement qu'il a de la chance de pouvoir distribuer des dividendes, mais que dans sa pesée des intérêts, il défend les 70%.

Je rappelle aussi les propos que vient de tenir le rapporteur de la commission. Il a dit qu'il a dû trancher. Il a aussi dit que ce sera plus difficile devant le peuple. Je vous rappelle là que les électrices et électeurs fribourgeois ont refusé la RIE III à plus de 63%.

Je vous dis simplement que l'on ne va pas refaire une bagarre de chiffres, mais il ne faut pas dépasser cette ligne rouge. Cela me paraît important. Vouloir aller trop loin en ne faisant aucune concession sur l'imposition des dividendes risque bien d'être le pas de trop qui pourrait mettre cette réforme en péril.

Il a été reconnu ce matin que c'est la pierre d'achoppement. Cependant, tout le monde l'a reconnu, c'est un projet tourné vers l'avenir, mûrement réfléchi qui vise l'équilibre entre les intérêts des entreprises et celui de la société fribourgeoise dans son ensemble. Cet équilibre comprend une certaine fragilité dans le fait qu'il doit être pris tel quel, sinon cela risque

de tout basculer. C'est cela que vous devez comprendre, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés. Quelle que soit votre sensibilité, prendre le risque de faire basculer le projet dans les urnes, de se retrouver sans solution, ne serait pas un acte responsable de la part du Parlement.

Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités et je vous demande d'en faire de même.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à l'amendement Piller (80%) et à la proposition (projet bis) de la CFG (60%) à l'art. 19b al. 1.
- > Au vote, la proposition d'amendement Piller (80%), opposé à la proposition (projet bis) de la CFG (60%), est refusée par 62 contre 34. Il n'y a pas d'abstention.<sup>1</sup>

*Ont voté pour la proposition d'amendement Piller:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 34.*

*Ont voté pour la proposition (projet bis) de la CFG:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP).

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4257ss.

Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 62.*

- > Au vote, la proposition (projet bis) de la CFG (60%), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat (70%), est refusée par 49 voix contre 46. Il y a 1 abstention.<sup>1</sup>
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition (projet bis) de la CFG:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 46.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 49.*

*S'est abstenue:*

Berset Solange (SC,PS/SP). *Total: 1.*

*ART. 20A (NOUVEAU)*

**Le Rapporteur.** Grâce à cette disposition, les indépendants pourront également se prévaloir des *patent box*.

- > Adopté.

*ART. 21 AL. 1 BIS ET 3 ET AL. 4, 5, 6 ET 7 (NOUVEAUX)*

**Le Rapporteur.** L'article 21 al. 1 bis constitue le pendant de l'article 19b al. 1 pour les dividendes provenant de participations qualifiées détenues dans la fortune commerciale. Les alinéas 3 à 7 introduisent les correctifs au principe de l'apport en capital qui a été introduit avec la RIE II. Au sein de la Commission des finances et de gestion, l'article 21 al. 1 bis a été modifié en ce sens que le taux d'imposition des dividendes a été ramené de 70% à 60%. Je ne sais pas s'il y aura un vote ou si ce vote est lié à l'article 19b al. 1 qu'on vient de traiter. A vous de choisir, Monsieur le Président.

**Le Président.** Merci, M. le Rapporteur.

**Le Commissaire.** Le Conseil d'Etat maintient évidemment le projet initial à 70%, tel que vous l'avez décidé pour l'article précédent.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition (projet bis) de la CFG (60%) à l'art. 21 al. 1 bis.
- > Au vote, la proposition (projet bis) de la CFG (60%), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat (70%), est refusée par 50 contre 44. Il n'y a pas d'abstention.<sup>2</sup>
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition (projet bis) de la CFG:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 44.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4257ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4257ss.

Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Faghezazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 50.*

ART. 21A AL. 1 LET. B

> Adopté.

ART. 32A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Grâce à cette disposition, les indépendants pourront également se prévaloir de la déduction supplémentaire pour la recherche et le développement. Le fonctionnement de cet instrument est fixé à l'article 101a (nouveau). Cet article constitue du droit harmonisé que le canton doit obligatoirement reprendre. Dès lors que notre canton introduit la déduction supplémentaire, il doit aussi la proposer aux indépendants.

> Adopté.

ART. 100 AL. 1 LET. C, 2<sup>E</sup> PHR.

> Adopté.

ART. 101A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** La déduction supplémentaire R&D constitue une mesure incitative qui vise à encourager les entreprises à faire de la recherche et du développement dans le canton. Schématiquement, une entreprise qui aura des frais de personnel de 100 engagés dans la recherche et le développement pourra faire valoir une déduction de 150. Le coût de cette mesure est estimé à 6 millions de francs sur le plan cantonal. La Commission des finances et de gestion propose de suivre le Conseil d'Etat et de proposer cette mesure qui sera plus facile à mettre en œuvre que la *patent box*.

> Adopté.

ART. 103 AL. 2, 1<sup>RE</sup> PHR., ET AL. 4 LET. B

> Adopté.

ART. 103A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article énumère les brevets et droits comparables dont les bénéficiaires qui sont liés pourront prétendre à un traitement fiscal privilégié. Cette définition est harmonisée et sera précisée par voie d'ordonnance fédérale.

> Adopté.

ART. 103B (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** De manière très synthétique, la *patent box* permettra une imposition privilégiée des bénéficiaires provenant de brevets ou de droits comparables. L'abattement fiscal de 90% peut paraître important, mais sera limité par la réduction des déductions. Par conséquent, cette mesure devrait être peu utilisée. Le coût de cette mesure est estimé à 5 millions de francs sur le plan cantonal. La commission propose de suivre le Conseil d'Etat et de reprendre cet article sans modification.

> Adopté.

ART. 103C (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article concerne le step-up de migration. Au moment d'entrer en Suisse, les entreprises pourraient faire reconnaître les réserves latentes constituées à l'étranger et les amortir ensuite annuellement de leur bénéfice imposable. Cette mesure n'engendre pas de baisse de recettes fiscales.

> Adopté.

ART. 103D (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article prévoit l'imposition des réserves latentes de l'entreprise en cas de départ définitif de la Suisse.

> Adopté.

ART. 103E (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Cet article vise à limiter les abattements fiscaux dont les entreprises pourraient bénéficier grâce à la déduction supplémentaire R&D et *patent box*. L'abattement sera ainsi limité à 20% du bénéfice généré par l'entreprise, alors que la Confédération aurait pu nous autoriser d'aller au-delà; c'est donc une mesure qui est assez restrictive dans le canton de Fribourg.

> Adopté.

ART. 110

**Le Rapporteur.** Cet article fixe le taux de l'impôt cantonal sur le bénéfice à 4% contre 8,5% aujourd'hui.

Dans sa communication, le Conseil d'Etat a toujours indiqué un taux de 13,72%. Ce taux peut être décortiqué comme suit: un impôt cantonal de base de 4%, un taux communal moyen de 3%, un taux paroissial moyen de 0,4% et l'impôt fédéral direct de 8,5%, ce qui fait 16,24% après impôts et 13,72% avant. Cela fait plusieurs années que ce taux nous a été articulé. Il est donc maintenu en l'état au niveau du taux d'impôt sur le bénéfice. Avec la taxe sociale, on arrive tout près des 14%.

La majorité de la commission propose de suivre la proposition du Conseil d'Etat. Avec un taux de 4%, le canton de Fribourg se trouve en seizième position au niveau intercantonal après la réforme.

**Le Commissaire.** Le rapporteur de la commission a bien expliqué la problématique. Je crois que l'on est au point d'équilibre. Certains évidemment pensent que nous ne sommes pas très compétitifs. C'est vrai que l'on est en quinzième ou seizième position, mais pour une grande partie des cantons, on est tous dans un mouchoir de poche et le Conseil d'Etat démontre que nous ne voulons pas faire des prix de *dumping*, on ne veut pas faire de la sous-enchère. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer en discutant avec les entreprises. C'est un taux qui est acceptable pour une très large majorité.

**Piller Benoît (PS/SP, SC).** Je propose l'amendement suivant à l'article 110: «L'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives est de 6 4% du bénéfice net.»

Vous êtes donc en possession d'un amendement qui demande de modifier ce 8,5% de la loi actuelle par un 6%. Cette baisse de taux concerne plusieurs articles: elle concerne les articles 110, 113 al. 1, 114 et 248d. Je pense cependant que tout est lié comme précédemment, lorsqu'un chiffre se trouve à plusieurs articles.

Cet amendement a vraiment pour but d'atténuer l'impact financier de cette réforme en comblant encore une fois ce trou béant qui va s'ouvrir devant nous.

Il s'agit aussi d'un impôt sur le bénéfice auquel on rajoute l'impôt communal, l'impôt paroissial et l'impôt fédéral. Avec un taux qui est proposé de 6%, on obtient un taux de 16,38%, ce qui représente déjà une baisse substantielle par rapport aux 20% actuels.

Il y a certes un risque de voir les sociétés partir vers un autre canton, mais il est impensable que toutes les sociétés à statuts spéciaux quittent notre canton. Encore une fois, nous avons autre chose à offrir dans notre canton qu'un taux d'impôt qui relève plus du *dumping* que de la réflexion.

**Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV).** Je propose l'amendement suivant à l'article 110: «L'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives est de 3,5 4% du bénéfice net.»

Je l'ai dit lors du débat d'entrée en matière, si les dividendes étaient maintenues à 70% comme dans la version initiale du Conseil d'Etat, j'allais venir avec un amendement sur le taux d'impôt. Je propose une réduction raisonnable de 3,5% au lieu des 4%. Cela concerne les articles 110, 113 al.1 et 114.

J'ai également mis ce que cela représenterait en termes de taux effectif avant impôt pour que vous ayez une base de comparaison. Avec 3,5% de taux cantonal de base, on aurait un taux effectif avant impôts de 13,02%, à comparer avec les 13,72% tels qu'ils ressortent actuellement dans la version initiale du Conseil d'Etat. Si on tient compte de la taxe sociale, on arriverait à 13,25% au lieu des 13,97%. Ce n'est pas une proposition farfelue. Avec 13,02%, on se retrouverait exactement comme Bâle-Ville et Argovie, deux cantons qui sont à 13,04%.

Pour maintenir la compétitivité et l'attractivité du canton de Fribourg, dès lors que vous avez refusé à une faible majorité la diminution de l'imposition des dividendes, je vous propose d'agir sur le taux et cela bénéficiera à toutes les PME familiales qui constituent le tissu économique de notre canton. Cela peut bénéficier à tout le monde et pas seulement aux entreprises qui distribuent un dividende.

Je vous invite à accepter cette proposition.

**Le Rapporteur.** On voit bien le clivage gauche-droite par ces deux amendements.

L'amendement de M. le Député Piller a été discuté au sein de la Commission des finances et de gestion et a été rejeté par la majorité de celle-ci.

M. le Député Stéphane Peiry n'avait pas déposé cet amendement dans le cadre de la Commission des finances et de gestion. Il est vrai qu'il estimait globalement qu'avec une imposition des dividendes à 60% et le taux d'imposition actuel à 4%, on restait globalement attractif économiquement et je comprends qu'il dépose aujourd'hui cet amendement.

S'agissant des calculs, je ne mets pas en questions les calculs de M. le Député Peiry, puisqu'il est un excellent fiscaliste. C'est vrai qu'à 13,02%, on remonte dans les cantons les plus attractifs sous l'angle économique. Par contre, si l'amendement du député Benoît Piller devait être accepté, on serait dans les pires élèves de la classe avec quand même le risque avéré, à mon avis, que nous n'aurons plus d'implantations d'entreprises. Je crois qu'il faut être clair par rapport à cela. Qu'on le veuille ou non, il y a la politique foncière, la qualité de vie du canton, le bilinguisme, mais l'indice fiscal est très important pour les dirigeants des entreprises. Je dis simplement que par rapport à la santé financière du canton, par rapport aux emplois que nous devons offrir à notre population, je vous invite à refuser l'amendement Piller.

S'agissant de l'amendement Peiry, je ne peux pas me prononcer au nom de la commission.

**Le Commissaire.** Je serais tenté de vous dire que le Conseil d'Etat n'est pas mal juste, puisqu'il y a une proposition de mettre plus bas et une proposition de mettre plus haut.

Pour être clair, concernant l'amendement de M. Piller, si on fait des calculs, bien sûr qu'il a raison et que cela amènera plus d'argent. Le problème est qu'il faut que les entreprises restent ici et cela n'est pas pensable. On serait au vingt-cinquième rang des cantons et les cantons plus chers ont piqué d'autres instruments: Zurich par exemple a d'autres instruments, n'a pas la même dynamique des entreprises que nous avons dans le canton de Fribourg. Ce n'est franchement pas raisonnable.

Je peux comprendre le député Peiry, mais faire de la sous-enchère n'est pas bon non plus à mon avis. Il faut à un moment donné dire stop. On a depuis le début des discussions au Conseil d'Etat longtemps débattu sur ce taux et je crois que ce taux est aussi l'équilibre par rapport à l'ensemble du projet.

Je vous demande clairement de suivre la proposition du Conseil d'Etat et de refuser les deux amendements.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas aux propositions d'amendement Piller (6%) et Peiry (3,5%) à l'art. 110.
- > Au vote, la proposition d'amendement Piller (6%), opposée à la proposition d'amendement Peiry (3,5%), est refusée par 60 voix contre 33. Il y a 1 abstention.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Piller:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 33.*

*Ont voté pour la proposition d'amendement Peiry:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/

(GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 60.*

*S'est abstenue:*

Gobet Nadine (GR,PLR/FDP). *Total: 1.*

- > Au vote, la proposition d'amendement Peiry (3,5%), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat (4%), est refusée par 57 voix contre 32. Il y a 5 abstentions.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Peiry:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP). *Total: 32.*

*Ont voté pour la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/

MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 57.*

*Se sont abstenus:*

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total: 5.*

*ART. 113 AL. 1 ET 2*

**Le Rapporteur.** Cet article et les articles suivants uniformisent le taux d'impôt sur le bénéfice à 4% pour toutes les personnes morales.

> Adopté.

*ART. 114*

> Adopté.

*ART. 117*

> Adopté.

*ART. 121*

**Le Rapporteur.** Le taux d'impôt cantonal sur le capital est aussi modifié. Il sera fixé à un pour mille.

Un taux privilégié est prévu pour la part du capital afférent au droit de participation et aux brevets et droits comparables.

> Adopté.

*ART. 122 AL. 1 ET AL. 3 (NOUVEAU)*

> Adopté.

*ART. 126 AL. 1*

> Adopté.

*SECTION 4.5 (ART. 127 À 130)*

**Le Rapporteur.** Il est question ici de la suppression des réglementations concernant les fameuses sociétés à statut fiscal spécial. Les articles y relatifs sont abrogés.

**Le Commissaire.** Comme l'a dit M. le Rapporteur, c'est la suppression.

Avec la suppression de ces articles, ces entreprises que nous avons actuellement amèneront 43 millions d'impôts supplémentaires. Nous avons pris une réserve de 20%, parce qu'on ne connaît pas bien la situation, mais cela démontre clairement qu'il y a des entreprises qui paieront plus d'impôts. C'est cependant une équité fiscale.

> Adopté.

*ART. 158 AL. 2, 2<sup>E</sup> ET 3<sup>E</sup> PHR. (NOUVELLES)*

> Adopté.

*ART. 248D*

**Le Rapporteur.** Cette disposition transitoire vise à éviter que les sociétés qui perdent leur statut soient imposées plus lourdement après la réforme. Les bénéfices générés durant les cinq ans suivant la réforme pourraient être imposés à un taux privilégié à hauteur des réserves constituées durant le statut et attestées par les autorités fiscales.

Etant donné que notre canton oriente sa stratégie sur une baisse du taux, aucun taux privilégié n'est prévu.

Etant donné que la loi actuelle comporte déjà un article 248d, cette disposition doit figurer dans un article 248e. Si je ne me trompe pas, cela fait partie d'un amendement qui a été accepté par notre Commission des finances et de gestion. Le 248d devient donc le 248e.

**Le Commissaire.** Je confirme les propos du rapporteur de la commission auxquels le Conseil d'Etat se rallie.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition (projet bis) de la CFG à l'art. 248d.

> Art. 248d modifié selon la proposition (projet bis) de la CFG.<sup>1</sup>

*3. LOI SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE JOUR – LSTÉ*

*ART. 10 AL. 5 (NOUVEAU)*

**Le Rapporteur.** Cette modification n'est pas liée à la réforme fiscale, mais a été demandé par l'ECAS afin de légiférer la pratique en place.

> Adopté.

*ART. 10A (NOUVEAU)*

**Le Rapporteur.** Cette disposition précise les mesures à financer pour la part des recettes de la taxe sociale affectée aux structures d'accueil extrafamilial conformément à ce qui a été présenté préalablement.

> Adopté.

*4. LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES – LAFC*

*ART. 19 AL. 1 ET 2*

**Le Rapporteur.** Les mesures d'accompagnement prévoient également une augmentation des allocations familiales de 240 francs par année et par personne à charge. Cette augmentation est financée par une ponction supplémentaire de

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4257ss.

l'ordre de 0,18% de la masse salariale et est financée exclusivement par les employeurs. A noter que le taux est indicatif, chaque caisse pouvant le fixer en fonction de son tissu d'assurés.

En termes de financement et de coût, les coûts sont les suivants: 11,6 millions à charge du patronat; 2,6 millions à charge de l'Etat employeur; 0,5 million à charge des communes employeuses; 0,7 million à charge des indépendants. Le total est de 15,4 millions financés par une augmentation des cotisations sur les allocations familiales.

**Le Commissaire.** Je veux simplement ajouter que les propos du rapporteur sont exacts. Cela démontre une volonté aussi du Conseil d'Etat de faire un geste envers le social, financé et accepté par le patronat.

**Jaquier Armand (PS/SP, GL).** Mon lien d'intérêts: je suis secrétaire général du syndicat Unia.

Je propose l'amendement suivant à l'article 19 al. 1 et 2:

[<sup>1</sup> L'allocation mensuelle pour enfant est fixée au minimum à:]

- a) remplacer le montant de «245 francs» par «285 265 francs»;
- b) remplacer le montant de «265 francs» par «305 285 francs».

[<sup>2</sup> L'allocation mensuelle de formation professionnelle est fixée au minimum à:]

- a) remplacer le montant de «305 francs» par «345 325 francs»;
- b) remplacer le montant de «325 francs» par «365 345 francs».

Par cette proposition, nous proposons de doubler la participation et l'augmentation des allocations familiales.

Il a été longuement parlé d'équilibre, d'éviter des référendums. Cette proposition a pour effet que les employeurs contribuent concrètement à ce que la situation des plus faibles de ce canton – ce que certains appellent la classe moyenne – soit améliorée avec les allocations familiales. Ces allocations familiales dans ce canton ont très peu bougé et n'ont pas évolué.

Si nous comparons l'évolution qui est proposée dans les cantons voisins, le canton de Vaud en 2010 était à 200 francs alors qu'actuellement il est à 255 francs et prochainement à plus de 300 francs. Notre canton a évolué de 15 francs par rapport à la situation de 2010. Il est vrai que ce montant impliquera quelques augmentations. Nous avons parlé de 0,18% à titre indicatif. Si nous le prenons, cela double et fait un peu plus de 0,3% d'augmentation de la masse salariale. Je rappelle quand même que cette année, et la prochaine sûrement aussi, la Suva a fait des rabais pour les primes d'assurance accidents de 15%. Ces montants correspondent au taux qui est pro-

posé aujourd'hui. Il ne s'agit même pas d'un investissement énorme pour les employeurs. Par ailleurs, notre canton est à plus de 400 francs inférieurs au salaire médian national. Si nous prenons le canton de Vaud, c'est supérieur; pour l'Arc lémanique et le Valais, c'est équivalent. A certains endroits en Suisse, ce sont plus de 600 francs de différence. Les allocations familiales ont pour but de compenser les salaires qui étaient généralement plus bas dans ce canton et nous donnons là effectivement un signal solide.

Si nous voulons un équilibre, si nous voulons dépasser les dogmes, comme c'est invoqué à longueur de discours ce matin, selon lesquels la charge fiscale est le seul élément qui permet à une entreprise de s'implanter, alors que bon nombre d'études disent le contraire – ce n'est pas un élément nul, mais ce n'est pas l'élément essentiel – et si nous voulons un équilibre, je vous invite à soutenir aujourd'hui cet effort modeste pour avoir un équilibre concret.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Je me permets de vous rappeler ce que sont des allocations familiales. Ce sont des prestations sociales, financées uniquement par l'employeur et elles sont destinées à compenser partiellement le coût d'un enfant. Cette mesure ne coûte donc rien aux employés, puisque les allocations familiales sont exclusivement prises en charge par les employeurs via le prélèvement d'un pourcentage payé en fonction de la masse salariale. Dans le cas présent, les mesures compensatoires qui sont prévues vont engendrer pour certaines caisses une hausse des cotisations, donc une augmentation du coût du travail pour les entreprises.

Dans le cadre de la réforme, il est prévu que les entreprises augmentent les allocations de 20 francs par mois et par enfant dès 2020. Elles passeront ainsi de 245 à 265 francs, ou de 305 à 325 francs par mois. Ainsi, Fribourg se trouvera en cinquième position du classement des cantons les plus généreux sur 26 cantons et en quatrième pour les cantons romands.

On ne peut pas augmenter comme bon nous semble ces prestations sociales, car je vous rappelle que l'on touche au coût du travail. Il vous faut aussi savoir que tous les employeurs paieront également une contribution de 0,15% sur leur masse salariale pour financer l'AVS dans le cadre du projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA). Tous les employeurs fribourgeois paieront également cette augmentation de 20 francs par mois et par enfant, y compris ceux qui ne réalisent pas de bénéfices. On ne peut pas simplement renchérir le coût du travail. Je vous rappelle en même temps que les employeurs ont accepté des mesures sociales pour plus de 22 millions dans l'intérêt d'une réforme fiscale équilibrée, et ce en faveur des familles et des jeunes.

Je vous invite à refuser cet amendement.

**Le Rapporteur.** Je prends connaissance de l'amendement de M. le Député Armand Jaquier, amendement qui n'avait pas été déposé au sein de la Commission des finances et de

gestion. Je ne peux donc pas prendre position au nom de la commission.

J'aimerais quand même aussi confirmer les chiffres tenus par M<sup>me</sup> la Députée Gobet. Il est vrai qu'en termes d'allocations familiales, nous serons, après la réforme, le cinquième canton où les allocations sont les plus élevées, ce qui est quelque chose de bien. De plus, il y a des allocations de naissance que ne connaissent pas tous les cantons suisses. C'est également quelque chose d'important.

Ce qui est dangereux avec cet amendement, à mon sens, est que l'on va augmenter les coûts sociaux de toutes les entreprises. Il faut savoir que certaines entreprises ne paient pas d'impôt sur le bénéfice, donc ne bénéficieront pas d'une baisse des taux et cela pourrait créer une difficulté à faire accepter cette réforme par bon nombre d'entrepreneurs qui ne verraient finalement que le fait d'avoir des coûts supplémentaires.

J'entends bien que vous voulez aider la classe moyenne ou les plus pauvres. La classe moyenne, ce sont aussi des gens qui n'ont plus d'enfant à charge et qui ne bénéficieraient pas, si cet amendement passait, d'une augmentation d'allocations familiales.

A titre personnel, je vais donc refuser cet amendement.

**Le Commissaire.** A mon tour de vous dire qu'au nom du Conseil d'Etat, je suis fermement opposé à cet amendement, car tout est une question d'équilibre.

M. le Député Jaquier a dit tout à l'heure que c'est quelque chose de modeste. Votre modestie vous honore, M. le Député, puisqu'elle coûte 15 millions entre les employeurs, les communes et l'Etat.

On a fait les calculs avec ma collègue Directrice de la santé. On se situe au quatrième rang, mais pas au cinquième; c'est encore mieux. C'est un détail, mais c'est simplement pour dire que Fribourg se situe au quatrième ou cinquième rang, alors qu'en termes de capacité financière on est le dix-septième canton. Cela veut dire que par rapport à notre capacité, on est largement les meilleurs. Je crois qu'à un moment donné il y a tout cet équilibre qui tient et il faut clairement refuser cet amendement, car il va aussi charger le bateau.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser cet amendement.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Jaquier à l'art. 19 al. 1 et 2.
- > Au vote, la proposition d'amendement Jaquier, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 60 contre 31. Il y a 2 abstentions.
- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Jaquier:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 31.*

*Ont voté pour la proposition initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 60.*

*Se sont abstenus:*

Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 2.*

## 5. LOI SUR L'EMPLOI ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL – LEMT

ART. 103 AL. 1 LET. G ET LET. H (NOUVELLE) ET AL. 2 LET. E (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** La modification prévue dans cette loi vise à permettre l'affectation d'une partie de la taxe sociale pour favoriser l'insertion des jeunes ainsi que des demandeurs et demandeuses d'emploi dans le monde du travail.

> Adopté.

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

ART. 1 À 13, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

ANNEXE – MODIFICATIONS DE LOIS

1. LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE – LFP

ART. 68 AL. 4 (NOUVEAU) À ART. 70A (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

2. LOI SUR LES IMPÔTS CANTONAUX DIRECTS – LICD

ART. 19B AL. 1 À ART. 103<sup>E</sup> (NOUVEAU) ET ART. 113 AL. 1 ET 2 À ART. 248D

**Le Rapporteur.** S'agissant de la modification de l'imposition des dividendes, notre Parlement a décidé de reprendre la version initiale du Conseil d'Etat contre le projet bis de la Commission des finances et de gestion.

J'admets toutefois que les débats ont eu lieu et je renonce formellement, en tout cas dans le cadre de ma fonction de président de la Commission des finances et de gestion, à ouvrir à nouveau le débat et à redemander le vote sur les articles 19b al. 1 et 21 al. 1bis.

Pour le reste, confirmation de la première lecture.

**Le Commissaire.** Je remercie le président de la commission parlementaire pour sa sagesse et je confirme le résultat de la première lecture.

- > Confirmation de la première lecture.

ART. 110

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC).** Je propose l'amendement suivant à l'article 110: «L'impôt sur le bénéfice des sociétés de capitaux et des sociétés coopératives est de 5 4% du bénéfice net.»

Le thème que nous traitons ce matin est perçu bien différemment selon nos sensibilités politiques. La sagesse du président de la Commission des finances et de gestion – un grand mot dont M. le Commissaire du Gouvernement vient de parler – l'a du reste relevé en entrée en matière. Chacune et chacun d'entre nous peut exprimer tout le bien ou le moins bien au sujet de ce projet de loi.

A titre personnel, je suis conscient que Fribourg doit supprimer 1800 statuts fiscaux qui concernent aussi environ 8000 travailleurs.

Le message du Conseil d'Etat, rempli de chiffres et de comparaisons qui sont là pour nous convaincre que le débat est sérieux, fait que nous sommes presque condamnés à réussir. Nous sommes peut-être assis aussi sur un baril de poudre et je pense que des pochettes d'allumettes reposent dans les poches de certains.

Au final, il serait souhaitable que chaque front fasse un pas l'un vers l'autre. Nous éloignerions ainsi une éventuelle épée de Damoclès, un référendum. Cette dernière pourrait être rangée dans son fourreau.

Pour répondre à mon collègue Boschung qui s'inquiète de savoir où nous sommes, je ne me trouve pas à gauche de la gauche, mais plutôt à gauche du centre, donc au centre gauche. Serais-je peut-être un trouble-fête? Je souscris aussi à l'idée que le taux de 5% que je propose dans mon amendement devrait calmer le jeu pour celles et ceux qui utiliseraient cet argument comme un insatisfaction de plus, justifiant un éventuel référendum.

Je m'attends bien entendu aux bons arguments de mes amis de la droite et du centre de ce Parlement qui seront, je l'imagine, opposés à ma proposition.

Chers collègues, je vous remercie de m'avoir entendu, mais pas forcément écouté.

**Le Rapporteur.** Merci, M. le Député Chassot.

A titre personnel, je vous ai écouté et comprends votre souci de trouver un taux légèrement supérieur afin d'éviter le référendum, quoiqu'on peut se demander si en cas d'acceptation de votre amendement, il n'y aurait pas de référendum. J'en doute.

Cet amendement n'a pas été déposé dans le cadre de nos travaux de commission. Je ne peux pas y donner suite au nom de cette commission, mais je relève quand même qu'en cas d'acceptation de ce taux, nous serions relégués encore plus bas qu'au seizième rang actuel.

**Le Commissaire.** J'ai bien écouté M. le Député, mon ami Claude Chassot. Il sait ce que je vais lui répondre. Nous avons l'équilibre. Je crois que la sagesse démontre qu'il faut suivre le Gouvernement.

- > Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à la proposition d'amendement Chassot (5%) à l'art. 110.
- > Au vote, la proposition d'amendement Chassot (5%), opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat) (4%), est refusée par 60 voix contre 33. Il n'y a pas d'abstention.
- > Confirmation de la première lecture.

*Ont voté pour la proposition d'amendement Chassot:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Pillier Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP). *Total: 33.*

*Ont voté pour le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat):*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 60.*

3. LOI SUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL DE JOUR – LSTÉ

ART. 10 AL. 5 (NOUVEAU) À ART. 10A (NOUVEAU)

- > Confirmation de la première lecture.

4. LOI SUR LES ALLOCATIONS FAMILIALES – LAFC

ART. 19 AL. 1 ET 2

- > Confirmation de la première lecture.

5. LOI SUR L'EMPLOI ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL – LEMT

ART. 103 AL. 1 LET. G ET LET. H (NOUVELLE) ET AL. 2 LET. E (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** Juste avant le vote final, j'aurais un message politique à faire passer.

Il est vrai qu'aujourd'hui nous avons eu l'occasion de bien parlementer et discuter cette réforme, qui est selon moi très équilibrée avec des compensations sous l'angle communal. Cette réforme est absolument indispensable. Nous devons à mon avis toutes et tous faire en sorte qu'elle passe. En cas de référendum, je vous invite, tous partis confondus, tous députés, à ne pas soutenir un éventuel référendum, compte tenu que nous avons un projet équilibré.

**Le Commissaire.** Vous me permettez de remercier ce Parlement pour la qualité des débats concernant ce projet fiscal.

Je crois sincèrement que tout le monde a compris l'importance de ce projet. Plusieurs d'entre vous l'ont dit. Il est important pour l'avenir du canton, car sans une économie forte, le financement des prestations de l'Etat s'avère difficile. Nous avons besoin de ce projet.

Je vous encourage toutes et tous à voter en bloc au vote final.

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, selon la version initiale du Conseil d'Etat (à l'exception d'un changement de numérotation à l'article 248d, lequel devient l'article 248e) par 62 voix contre 12. Il y a 18 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Long-

champ Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 62.*

#### *Ont voté non:*

Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 12.*

#### *Se sont abstenus:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 18.*

## **Projet de décret 2018-DFIN-67 Contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses<sup>1</sup>**

Rapporteur de la CFG: **Claude Brodard** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

### **Entrée en matière**

**Le Rapporteur.** La Commission des finances et de gestion a examiné ce décret parallèlement à la loi relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale.

J'ai déjà eu l'occasion de le relever lors des discussions portant sur cette refonte fiscale. Cette réforme aura un coût qui impactera toutes les collectivités publiques, cela tout du moins les premières années suivant sa mise en œuvre.

Lors des débats qui ont précédé la votation sur la RIE III, on a vu certaines communes monter au front contre la loi et on peut décemment considérer que le rejet du peuple a aussi été motivé par la crainte des pertes de recettes fiscales des communes. Le succès de la réforme sociale dépend donc aussi du soutien des communes.

Dans son message, le Conseil d'Etat propose d'atténuer les pertes fiscales supportées par les communes et les paroisses par une aide financière ponctuelle composée d'une contribution de base qui pourrait être complétée d'une contribution complémentaire à certaines conditions.

Ces deux aides ont été complétées durant les travaux de la commission par une contribution pour cas de rigueur qui sera abordée en détails dans l'examen des articles. Cette aide complémentaire dépendra de certains critères définis pour juger si la situation est rigoureuse.

Seul un tiers des communes sont touchées par cette mesure et bénéficieraient d'un montant supplémentaire.

Pour l'appréciation de ce mécanisme, je vous demande, M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, d'ignorer temporairement votre fonction éventuelle d'élus communal et d'évaluer le mécanisme sous l'angle de la solidarité intercommunale, mais aussi d'examiner ce mécanisme sous l'angle du lien entre les pertes engendrées par la réforme par rapport aux finances globales moyennes de chaque commune.

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous demande, au nom de la commission, d'entrer en matière sur ce décret et d'approuver le projet bis ressortant des délibérations de notre commission.

**Le Commissaire.** Le rapporteur a relevé tous les aspects importants. Je tiens seulement à souligner que pour le Conseil d'Etat, il est primordial de pouvoir compter sur le soutien des communes dans ce projet. C'est aussi pour cela qu'il a expressément soutenu la mise en place d'une contribution pour les cas de rigueur. Tout au long du processus législatif, nous avons eu des échanges intenses et réguliers avec l'Association des communes fribourgeoises et avons pu trouver l'accord qui est concrétisé dans le décret dans un esprit constructif.

C'est la raison pour laquelle je vous invite également à entrer en matière sur ce décret qui est une condition *sine qua non* à la réussite de la réforme.

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis président de l'Association des communes fribourgeoises ainsi que syndic de la commune de Romont, exceptionnelle tant par sa beauté que par son dynamisme. Monsieur le Président, j'en ai néanmoins la vision globale demandée par votre seigneurie.

La mise en œuvre de la RIE III, PF17 devenu RFFA et ses conséquences pour les communes et paroisses a été envisagée de concert avec l'exécutif cantonal. Cette collaboration qui avait déjà prouvé son efficacité pour l'analyse des applications de la mise en place des mesures structurelles et d'économies a à nouveau fait ses preuves dans la mise en place de garde-fous.

<sup>1</sup> Message et annexes pp. 4291ss.

Par comparaison intercantonale, nous avons réussi à nous accorder sur un système souple et sur un suivi efficace qui doit mettre à l'abri de mauvaises surprises les communes et paroisses.

C'est dans cet esprit que nous avons convenu d'analyser et de corriger les cas de rigueur. Ce n'est pas parce que tout s'est passé très vite que cela ne correspond pas à l'unité de la démarche.

Comme les chiffres 2015 nous l'indiquent, certaines communes seront fortement affectées au niveau de leurs rentrées fiscales des personnes morales dès la mise en place de la RFFA.

Afin d'éviter d'attendre la catastrophe prévisible et d'ensuite crier au loup, ce décret permet de décréter les cas de rigueur de manière préventive. Nous sommes là pour défendre l'entier des communes et le système de mise en compte du taux d'imposition d'une manière uniforme à 75% permet d'appliquer cette règle de l'uniformité.

Au nom du groupe démocrate-chrétien je vous demande donc d'accepter l'entrée en matière ainsi que ce décret qui permet de mettre en place une régulation qui, si elle n'est pas une annulation des pertes des communes et paroisses, permet néanmoins d'adoucir le choc thermique de la baisse de l'imposition des entreprises.

**Le Rapporteur.** Je n'ai rien à ajouter si ce n'est que je constate qu'*a priori* tous les groupes acceptent l'entrée en matière sur ce décret.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

### ART. 1

**Le Rapporteur.** Cet article pose le principe de l'attribution d'une contribution financière aux paroisses et aux communes pour compenser une partie des pertes fiscales qu'elles subiront du fait de la baisse du taux de l'impôt sur le bénéfice. Le mécanisme proposé est le fruit de l'accord trouvé au cours des différentes discussions qui ont été menées entre la fin de la consultation et la rédaction de ce message.

- > Adopté.

### ART. 2

**Le Rapporteur.** Cet article fixe l'enveloppe de la contribution de base: 8,5 millions de francs par an durant sept ans en faveur des communes et 1,1 million de francs par an pour les paroisses. Ces montants ne seront toutefois pas versés de manière linéaire, mais seront attribués de manière dégressive afin de tenir compte du fait que les effets de la réforme se feront principalement sentir les premières années.

- > Adopté.

### ART. 3

**Le Rapporteur.** Le mécanisme prévu dans cet article sera mis en œuvre si la situation du canton se développe favorablement. Avec la réforme fiscale, la part du canton à l'IFD va être augmentée. Les estimations actuelles tapent sur un montant supplémentaire de 27 millions. Si la contribution aux communes et aux paroisses est inférieure au tiers de cette part supplémentaire du canton, alors la contribution sera augmentée pour atteindre ce tiers, mais au plus 15 millions de francs par an.

- > Adopté.

### ART. 4

**Le Rapporteur.** Cet article règle les modalités d'octroi de la contribution.

- > Adopté.

### ART. 4A (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** L'article 4a ne figurait pas dans le message initial du Conseil d'Etat. Il s'agit d'une proposition d'amendement de la Commission des finances et de gestion acceptée par le Conseil d'Etat.

Au cours des discussions menées au sein de notre commission, il a notamment été relevé à juste titre que les communes du canton ne seront pas toutes impactées de la même manière par la réforme fiscale. Certaines seront toutefois très touchées. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat s'est montré ouvert à entrer en matière sur une aide ponctuelle pour une courte durée afin de tenir compte des cas de rigueur. Comme ce mécanisme est nouveau et n'a pas fait l'objet d'explications dans le message, il m'importe de faire preuve de transparence et de vous décrire le mécanisme retenu, même si cela est très technique et même s'il est bientôt midi:

- > le mécanisme proposé dans cet article permet d'amoin-drir l'impact de la réforme fiscale en ciblant les communes les plus touchées durant deux ans dès l'entrée en vigueur de la loi;
- > le message du Conseil d'Etat comporte deux annexes (4 et 5) traitant des incidences de la réforme fiscale sur les communes. L'annexe 5 mentionne notamment le total des produits du compte de fonctionnement. Les cas de rigueur ont été définis sur la base de ce chiffre. On estime ainsi être en présence d'un cas de rigueur lorsque les pertes totales de la communes liées à la réforme s'élèvent à plus de 1,5% du total des produits du compte de fonctionnement communal;
- > la perte considérée comprend les baisses fiscales, la compensation de base et les modifications de la péréquation intercommunale;

- > en prenant ces chiffres sans retraitement, certaines communes qui ont un coefficient supérieur à 75% sponsoriseraient les communes disposant d'un taux inférieur à 75%. Un correctif est donc proposé pour éviter cela. Ainsi, lorsqu'une commune a un coefficient inférieur à 75%, qui est la moyenne des coefficients communaux, on tient compte dans le calcul du cas de rigueur des recettes fiscales supplémentaires théoriques que la commune pourrait avoir avec un coefficient à 75%;
- > ces recettes supplémentaires théoriques sont additionnées à la perte totale de la commune et au total des produits de fonctionnement communal 2015;
- > si le rapport entre la perte totale et le total des produits du compte de fonctionnement retravaillés et recalculés est supérieur à 1,5%, on est en présence d'un cas de rigueur, même si la commune avait un coefficient inférieur à 75%. C'est par exemple le cas de la ville de Bulle;
- > dans tous les cas, le montant des cas de rigueur est déterminé de façon à ramener le rapport à 1,5% au maximum. Un tiers des communes pourrait obtenir cette compensation pour un montant total de 7 860 000 francs par an sur deux ans;
- > à l'image de la contribution pour cas de rigueur dont le canton de Fribourg bénéficie dans le cadre de la péréquation financière fédérale, les montants calculés selon le mécanisme que je viens de décrire ne seront plus modifiés. Ce sont donc des chiffres statiques qui sont intégrés dans le décret.

**Le Commissaire.** Je confirme les propos du rapporteur de la commission qui sont très, très importants, parce qu'expliquant ce mécanisme qui n'est pas décrit dans le message; il a été décrit en cours de route. Je souscris totalement à ce qui a été dit.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition (projet bis) de la CFG à l'art. 4a (nouveau).
- > Modifié selon la proposition (projet bis) de la CFG.<sup>1</sup>

#### ART. 5

**Le Rapporteur.** Cet article aménage la base légale pour ouvrir les crédits d'engagement nécessaires, à savoir: 59,5 millions pour les communes; 7,7 millions pour les paroisses; deux fois 7,86 millions pour les cas de rigueur. L'alinéa 3 indique que les crédits de paiements seront inscrits au budget 2020 à 2029. Cela est vrai pour autant que la contribution complémentaire doit être versée; sinon, les versements cesseront à fin 2026.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition (projet bis) de la CFG à l'art. 5 al. 1.
- > Modifié selon la proposition (projet bis) de la CFG.<sup>1</sup>

#### ART. 6

**Le Rapporteur.** La contribution de base et la contribution complémentaire sont prises en compte dans la péréquation, ce qui n'est pas le cas de la contribution pour cas de rigueur. Cela se justifie du fait que la contribution pour cas de rigueur est définie sur la base des coefficients communaux effectifs, alors que les modalités de la péréquation financière intercommunale sont définies en impôt cantonal de base.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition (projet bis) de la CFG à l'art. 6.
- > Modifié selon la proposition (projet bis) de la CFG.<sup>2</sup>

#### ART. 7

- > Adopté.

#### ART. 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Compte tenu du montant important de 82,92 millions, ce décret est soumis au référendum financier obligatoire et sera vraisemblablement soumis aux votations le 19 mai 2019. Ce décret entrera en vigueur en même temps que la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que tout à l'heure j'ai remercié le Parlement pour la qualité des débats. J'aimerais aussi remercier les services de l'Etat, mes services qui sont ici présents, mais aussi ceux qui sont au bureau. Un travail extrêmement important a été réalisé en un temps record, y compris pour faire les calculs demandés par la Commission des finances et de gestion.

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

##### ART. 1 À ART. 8, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation tacite de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

- > Au vote final, la majorité qualifiée requise est atteinte, ce projet de décret étant adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 83 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4291ss.

<sup>2</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 4291ss.

*Ont voté oui:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Ber-  
set Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David  
(SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet  
Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönni-  
mann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bür-  
del Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty  
Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/  
SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/  
SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP),  
Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind  
Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrand Francine (SC,PDC/CVP), Doutaz  
Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP),  
Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP),  
Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/  
CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/  
FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola  
(SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/  
FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette  
(LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick  
Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine  
(LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/  
SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP),  
Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattin-  
ger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/  
MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP),  
Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP),  
Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller  
Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nico-  
las (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane  
(FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/  
SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/  
SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France  
(GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe  
(SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André  
(FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey  
Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane  
(GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlan-  
then Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer  
Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich  
Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Domi-  
nique (SC,PDC/CVP). *Total: 83.*

*S'est abstenue:*

Schnyder Erika (SC,PS/SP). *Total: 1.*

—

> La séance est levée à 12h.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*